21E ANNÉE QUEBEC—Samedi, 12 Mai 1888 No 299

Une recette sûre pour la santé, la force et le bonheur.

Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion prenez du

L'Eau de St-Léon,

pendant ou après les repas. Comme purgatif pour les désordres en général, la constipation, le mal de tête, etc., prenez-en un ou plusieurs bols à thé chaude, jusqu'à ce qu'elle opère avant le déjeuner.

L'EVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE

Faites l'usage suivant de l'Eau de St-Léon.

Pour faire disparaître les obstructions dangereuses des organes digestifs, affections des reins ou du foie, buvez-en tous les jours à quelques heures d'intervalle et avant de vous coucher. Dose, UN BOL.

GINGRAS, LANGLOIS & Cie.,

Agents pour la Puissance,

No. 3, Rue Port Dauphin, QUÉBEC.

L. J. DEMERS & FRERE, Propriétaires-Editeurs, No. 30 rue la Fabrique, Haute-Ville

Conseil Municipal

Adresse au gouverneur-general

Violent debat

11 mai 1888.

Présents :—Son Honneur le maire et MM. les échevins et conseillers Kaine, O'Connell, S. Demers, Hearn, Barbeau, Goulet, Rhéaume, Gagnon, Carrel, Foley, Bilodeau, McGreevy, Rinfret, Vincent, Matte, Gaay, Rochette, Miller, Chambers, Duquet, L. J. Demers, Tessier, McWilliam.

LETTRES ET REQUÊTES

M. Louis Blouin se plaint de ce qu'on ne lui a pas accordé, cette année encore, l'affermage de la fontaine de la rue St-Ours, sa soumission étant la plus avantageuse.

M. Timmaulaüs Beaulieu, propriétaire des vapeurs *Lévis* et *Orléans*, se plaint que les taux de quaiage au marché Champlain sont excessifs.

L'échevin Demers dit que le comité de la traverse devrait s'occuper au plus tôt de cette importante question. A ce sujet, il demande qu'à l'avenir tous les membres du conseil soient informés des réunions de comités.

M. le maire fait remarquer que ceux qui demandent que les taux en question soient réduits devraient prendre en considération les dépenses que la corporation fait tous les ans pour tenir le quai Champlain et les pontons en bon ordre.

MM. Larkin, Connolly & Cie demandent à la corporation $400 pour draguer les abords du quai Champlain.

M. Hearn dit qu'il serait prudent d'exécuter ce travail avant de placer les pontons, car autrement ceux-ci pourraient être avariés à marée basse.

Le Dr Louis Dion recommande au conseil d'amender le règlement concernant la vaccination, qui est défectueux.

L'échevin Rinfret dit qu'en ce qui regarde le cas de variole qui s'est produit dernièrement à Québec, toutes les mesures nécessaires ont été prises et qu'il n'y a aucun danger à craindre. La malade, qui a été complètement isolée à l'Hôpital de la Marine, est à Québec depuis l'automne dernier, et c'est après la visite d'un de ses frères venant des Etats-Unis qu'elle a été atteinte de la variole. Une de ses sœurs qui était avec elle a été vaccinée immédiatement et confinée à la quarantaine du Palais, où tout est disposé pour parer à toute éventualité.

M. le maire lit une lettre de l'hon. M. Mercier qui l'informe que le gouvernement verra à accorder un emplacement pour le kiosque Potvin lorsque cette bâtisse sera enlevée.

L'ingénieur Bélanger, de la brigade du feu, se plaint d'avoir été congédié à la suite d'une longue maladie qu'il a contractée au service de la corporation.

M. Ledroit, président de la Chambre de Commerce appelle l'attention du conseil sur l'importance d'un pont devant Québec, et il espère que la corporation s'occupera activement de cette question.

M. Thomas Potvin adresse à la corporation un protêt notarié la tenant responsable des dommages pécuniaires qu'elle lui cause en ne prenant pas de suite une décision au sujet du transport du café qu'il a construit sur la terrasse avec son autorisation sur un autre emplacement.

L'échevin Demers est d'avis que le conseil règle cette question sans tarder davantage.

Les marchés ont donné les recettes suivantes le mois dernier :

Berthelot	$ 21
Montcalm	56
Finlay	55
Jacques-Cartier	165

RAPPORTS

Le comité spécial nommé pour former les comités permanents du conseil dépose son rapport, qui est adopté.

ADRESSE AU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL

M. le maire suggère au conseil de présenter une adresse d'adieux à Son Excellence le gouverneur-général et lady Lansdowne, à l'occasion de leur départ du Canada pour retourner en Angleterre.

MM. Carrel et Hearn s'y opposent en leur qualité d'Irlandais, et ils disent qu'ils ne sauraient avoir de sympathie pour un homme qui a tant maltraité leurs compatriotes de la mère-patrie.

M. le maire.—Je ferai remarquer qu'on ne doit pas considérer la chose à ce point de vue. Le conseil municipal de Québec n'a pas à entrer dans des questions nationales et politiques. Les différends qui peuvent exister entre lord Lansdowne et ses fermiers ne nous regardent pas pour le moment. Il s'agit tout simplement de présenter une adresse d'adieux au représentant de Sa Majesté la reine. Si lord Lansdowne avait agi au Canada d'une manière répréhensible envers une nationalité quelconque, je serais le premier à protester contre une proposition de ce genre. La cause de l'Irlande a certes, toutes mes sympathies et je l'ai prouvé en faisant la réception la plus cordiale aux patriotes irlandais qui ont visité notre ville à plusieurs reprises. Mais il ne s'ensuit pas, de ce qu'on n'approuve pas la manière d'agir de lord Lansdowne envers ses tenanciers en Irlande, qu'on doive lui refuser comme gouverneur-général un hommage qui s'adresse dans sa personne à notre souveraine et non pas à lui-même comme individu. C'est un simple devoir de courtoisie que nous proposons de remplir, comme la chose a été faite pour ses prédécesseurs.

M. Duquet—Je partage l'opinion de M. le maire, et je trouve qu'il serait certainement de bon goût de présenter l'adresse en question.

M. Rhéaume—Je comprends les répugnances des membres irlandais du conseil, mais il ne faut pas oublier que c'est à la souveraine elle même que nous présenterons nos hommages dans la personne de lord Lansdowne. Comme Son Honneur le maire, j'ai toute la sympathie possible pour le peuple irlandais, mais le marquis de Lansdowne n'est pas ici en qualité de landlord. Il est le représentant de Sa Majesté la Reine, et à ce titre il a droit à notre respect. Nous n'avons pas à le juger pour le moment sous d'autres rapports.

M. Hearn—Il aurait mieux valu ne pas soulever cette question dans le conseil, dont plusieurs des membres sont irlandais et ressentent toujours les malheurs de leur pays. Pourquoi n'avoir pas plutôt fait de la chose une affaire publique, au lieu de vouloir forcer les membres irlandais du conseil à voter sur une question de ce genre. En agissant de cette manière, on aurait fait preuve d'une courtoisie et d'une délicatesse auxquelles nous n'aurions pas été indifférents.

MM. L. J. Demers et McWilliam proposent alors qu'une adresse d'adieux soit présentée par le conseil à Son Excellence le gouverneur général et à lady Landsdowne, à l'occasion de leur départ du Canada pour l'Angleterre.

M. Hearn se lève indigné et quitte la salle avec MM. Kaine, O'Connell, Foley, McGreevy et Carrel après avoir ainsi que ce dernier protesté d'une manière véhémente contre la conduite du conseil.

M. Chambers dit qu'il est en faveur de la proposition, et que s'il a refusé de la seconder, c'est qu'il a pensé que ce serait un piètre hommage à rendre au gouverneur général, s'il y avait division sur cette question dans le conseil.

La proposition étant lue de nouveau, est adoptée sans opposition.

En ce moment M. Hearn rentre dans la salle et il dit que la proposition n'est pas adoptée à l'unanimité, attendu que lui et ses collègues ont protesté.

M. le maire dit qu'il fallait faire acte de présence et protester au moment du vote.

M. Hearn propose alors, appuyé par M. Carrel, que leurs noms et ceux de MM. O'Connell, Kaine, Foley et McGreevy soient inscrits au procès-verbal comme ayant protesté contre la présentation d'une adresse au gouverneur-général.

Le débat recommence, mais finalement la motion passe sans opposition.

MM. Hearn et L. J. Demers proposent et il est résolu que la somme de $400 soit mise à la disposition du comité de la traverse, pour draguer immédiatement les abords du quai Champlain.

Et la séance est levée.

Nouvelles Diverses

Portrait

M. Eugène Hamel met en ce moment la dernière main à un portrait à l'huile de l'hon. M. Mercier.

Mariage fashionable

Le télégraphe nous informe que l'on parle beaucoup d'un mariage en haut lieu qui doit se faire prochainement. La fiancée serait Mlle McDonald, fille du surintendant de l'Itercolonial et nièce de Sir Hector Langevin, et le futur M. Dumont Laviolette, associé de la maison de gros J.L. Cassidy & Cie, de Montréal.

Mlle McDonald est une fort jolie brunette qui a fait l'hiver dernier son entrée dans la société québecoise, où elle compte beaucoup d'admirateurs.

Télégraphie

La compagnie de télégraphe du Pacifique Canadien a ouvert des bureaux à Preston, Grimsby et Niagara Falls South ou Drummondville, dans la province d'Ontario.

Démission

Le rév. M. Fothergill, qui était le ministre desservant de l'église St-Pierre, rue St. Valier, depuis 1866, a donné sa démission à l'évêque anglican de Québec, pour aller remplir une charge importante à New-Canaan, quarante milles de New-York. Il partira de Québec en septembre, et son successeur sera le rév. M. Balfour, de Melbourne.

Avis de société

Nouvelles maisons.—Henry Fry & Cie armateurs et courtiers Québec : Edward C. Fry et Robert Stanley, associés. Vallière & Maranda, corroyeurs, Québec : Michel Vallière et Alfred Maranda associés. Dussault & Nolin, corroyeurs, Québec : Théodore Dussault et Narcisse Nolin, associés. Hallée & Pennée, farine et provisions, Québec : Jos. E. Hallée et Alfred G. Pennée, associés.

Société de construction des artisans

On rapporte qu'une assemblée des membres de cette société aura lieu le 15 du courant, dans le but, soit d'augmenter le capital, soit de liquider les affaires de la société.

Les pompiers de Montréal

Mercredi l'après-midi le maire Langlier l'échevin Demers et les conseilliers Tessier et Duquet, de Québec, ont visité avec le lieut.-colonel Stevenson, président du comité du feu le poste de pompiers du carré Chaboillez, à Montréal, où le chef Patton leur a donné un échantillon du savoir-faire de ses hommes avec l'échelle de sauvetage et les boyaux à incendie.

En passant

En nous promenant hier sur la rue St. Joseph, notre curiosité a été grandement excitée par les richesses déployées dans la vitrine d'un magasin : Nous nous sommes arrêté un instant pour contempler cette brillante installation. Nous étions en face de l'établissement de MM. Gauthier & Frère, peintre décorateurs, devant nous. Cependant ceci n'est rien en comparaison de ce que nous avons vu dans l'intérieur du magasin. Il est impossible de trouver un assortiment de tapisserie plus considérable et plus beau. Nous ne trouvons pas un établissement aussi bien monté à Québec, et comme preuve la maison Gauthier est la seule qui ait dans ses rayons le *papier perlé* qui se vend jusqu'à $ 10 la pièce.

L'assortiment de tapisserie est donc des plus complets. Nous y voyions du papier de tous les patrons et tous les prix, de 4 cts la pièce jusqu'à $ 8 à $ 10.

Il y a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Un acheteur qui entre dans cette maison n'en sort jamais les mains vides et sans être complètement satisfait.

Voilà ce que nous avons pu constater dans la courte visite que nous venons de faire dans cet établissement.

27--15 fs.

Il n'y a rien d'égal au Mother Graves Worm Exterminator pour la destruction des vers. Aucun article de ce genre n'a donné autant de satisfaction.

Le Holloway's Corn Cure est la médecine pour enlever toute sorte de cor et de verrures, et il ne coûte que la petite somme de vingt cinq cents.

Mme L. Squire, des Ateliers de teinturerie à vapeur d'Ontario, Toronto, dit : Pendant 30 ans je me suis fait soigner par des medecins pour la maladie du foie et le Dyspepsie sans recevoir le moindre soulagement je fis ensuite l'essai de la Découverte Végétale de Northrop & Lyman et les bienfaits que j'ai retirés de cette médecine sont tels que je ne puis retenir cette expression de gratitude. Elle a son effet immédiat sur le foie. Comme remède contre la dyspepsie je ne crois pas qu'il puisse être égale.

Ne désespérez d'avoir du soulagement, si vous souffrez de dyspepsie chonique ou constipation. Ces indispositions, ainsi que la bile, les infirmités du foie et les maux de femme sont complètement guéris par la Découverte Vegetale et Dyspeptic Cure de Northrop & Lyman, dont l'usage et l'expérience ont manifestement reconnu l'efficacité. C'est une médecine corrective et dépurative du sang et elle ne contient aucun ingrédient qui ne soit pas de la plus grande pureté.

Blais et Emond

Sherthing en coupons, prix sans pareil.

Chez Blais et Emond

Pour chemises blanches à 37 cts toujours chez Blais et Emond.

Bulletin Maritime

Température

Bas du fleuve—Vents d'est au sud, beau temps, température plus douce. Ondées demain.

Golfe—Vent d'est, temps généralement beau, température stationnaire ou plus douce.

Montant perçu à la Douane

11 mai 1888............ $2,280.67

11 mai 1888.

L'Islet—Clair, fort vent d'est ; à 12.30 p m le Florence monte avec deux navires à sa remorque.

Rivière Mrrtin—Nuageux, vent d'ouest Le Nestorian descend à midi.

Cap Madeleine—Clair, N O ; une goëlette et 2 barques montent.

Fame Point—Clair, fort vent N O ; à 11 a m la goëlette Speeduill monte ; le Polino descend.

Cap Rosier—Clair, fort vent de sud ; à 1 p m le Vancouver descend.

ARRIVÉS.—11 mai

Strs Assyrian, Bentley, Liverpool, Allans Rae et cie, 894 passagers.
—Durham City, Galbraith, Liverpool, H H Sewell, carg. gén.
—Bueuos Ayrean, Scott, Londres, Allans Rae et cie, carg. gén.
Goëlette Etoile du Matin, Garrett, New Carlisle, Whitehead et Turner, divers.
Barque Hovding, Beck, Moss.
Navire Carin, Mandal, pour Batiscan.

EN CHARGEMENT.—11 mai

Stadacona, 132, Blais, Labrador, W et R Brodie, quai Convey.

ACQUITTÉS.—11 mai

Strs Norwegian, Carruthers, Glasgow, Allans Rae et cie.
—Assyrian, Bentley, Montréal, Allans Rae et cie.
Goëlette Hon J Cauchon, Blais, St-Pierre Miquelon, Gagnon et frère.
—N W White, Mrsson, Saguenay, A Fraser et cie.

Partis pour Québec

Hermon, Olsen, Perth Amqoy, 8 mai
Elise, ———, Londres, 9 mai.
Finn, Juual, Gravesend, 9 mai
City of Liverpool, McCarthy, Greenock, 8 mai.

Steamers Océaniques

Le st Assyrian est arrivé de Liverpool hier matin et a mouillé au brise-lames pour débarqué ses passagers. La majorité d'entre eux ont dû être vaccinés et un certain nombre de médecins ont accompli cette besogne. L'Assyrian en est à son premier voyage. Il a été acheté par la compagnie Allan pour la ligne Monarch de New-York. Il partira pour Montréal aujourd'hui.

Le Norwegian, ligne Allan, est parti pour Glasgow à 3 p. m., hier.

Le str Duchess, capitaine Hammond, parti avec une cargaison de sucre de Cardenas le 4 mai, pour Montréal, et le Buenos Ayrian, parti de Londres, le 28 avril, sont arrivés dans notre port hier après-midi et ils partiront pour Montréal aujourd'hui.

Le str Durham City, capitaine Galbraith, parti de Liverpool le 24 avril, est arrivé ici à 5 heures p. m. hier et a continué pour Montréal après avoir débarqué un animal de prix.

Notes générales

Les barques Falcon et Frithjof montent et arrivent ce matin dans notre port.

Le st Miramichi est sorti du dock hier après-midi et est à s'équiper à son quai pour Montréal.

Le navire Carin, et la barque Howden, capt. Beck, venant de Mars sont arrivés hier après-midi, remorqués par le Florence. L'agent de ce remorqueur rapporte que le navire Président se rend au Saguenay pour charger. Le Carin est parti hier soir pour Batiscan où il chargera.

Le vapeur Ste Croix en se rendant au quai Champlain hier après-midi est venu en abordage avec le steamer Druid. Tous ... ont subi des avaries.

PILULES DE JOB MOSES

Cette médecine inappréciable est infaillible pour la guérison de tous ces désordres douloureux et dangereux auxquels les femmes sont sujettes par leur constitution. Elles donnent de la vigueur aux faibles et aux délicates, et en régularisant et en renforcissant le système, fortifient la jeune constitution pour les devoirs de la vie. Pris à l'âge mûr ou dans la vieillesse, elles deviennent un véritable bienfait, et à l'approche de l'accouchement ces pilules devraient être prises pendant les deux ou trois semaines qui précèdent, les bienfaits qu'on en retire sont incalculables ; elles fortifient la constitution, elles préviennent la faiblesse des organes et procurent du confort à la mere et à l'enfant.

Dans tous les cas d'affections nerveuses ou spinales, de douleurs dans les reins ou dans les membres, d'épuisement, de battement de cœur, d'hystérie et de fleurs blanches, ces pilules opéreront une guérison quand tous les autres moyeds auront failli, et quoiqu'elles soient un remede puissant, elles ne contiennent néanmoins pas de fer, de calomel, d'antimoines ou autres choses nuisibles à la constitution.

Vendues par tous les marchands de médecines.

Directions complètes dans un pamphlet qui sert d'enveloppe aux paquets.

JOB MOSES, NEW-YORK, seul propriétaire.

$1.00 et 12½c pour frais de port adressés à Northrop & Lyman, Toronto, Ont., agents généraux pour le Canada, vous procureront par le retour de la malle, une bouteille contenant au. de la de 50 pilules.—Nommez l'EVENEMENT-

21 octobre la 3fs

Maisons à louer au No. 20, rue St-Olivier et 7, rue St-Eustache.

S'adresser à

F. T. THOMAS
94, rue Dalhousie.

15 février—n-o.

Le Stock de M. VINCENT

CONSISTANT en Marchandises a la Mode pour Tailleurs

est maintenant Visible pour le Public.

Il comprend les plus nouveaux patrons et les dernieres varietés pour habit et pantalons que le commerce puisse offrir et est insurpassable.

On attire particulièrement l'attention sur l'assortiment choisi d'étoffes à pardessus de toutes les nouvelles nuances de drap venitien, melton et diagonal, maintenant si à la mode.

AUSSI : Un très bel assortiment de serges Calarney, bleues et noires.

Prix bas! Confection parfaite!

4 avril 1888.

DEMENAGEMENT

J. B. MORIN

FERBLANTIER, PLOMBIER

POSEUR D'APPAREILS DE CHAUFFAGE A L'EAU CHAUDE ET APPAREILS A GAZ

Remercie sincèrement ses clients du bienveillant patronage, qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et il sollicite humblement leurs commandes pour l'avenir. Il les informe en même temps, qu'il a transporté son établissement, du No 5, rue Champlain, au coin des

Rues Notre-Dame et Sous-le-Fort

ENSEIGNE DU CASTOR

Où il sera constamment à la disposition de ses pratiques.

PROVINCE DE QUEBEC

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

AVIS est par le présent donné, en conformité des regles 49 et 50 de l'Assemblée Législative que NULLE PETITION pour un BILL PRIVE ne sera reçu par cette chambre après le VINGTNEUVIEME JOUR DE MAI, qu'aucun BILL PRIVE ne pourra être presenté après le CINQUIEME JOUR de JUIN prochain, qu'aucun RAPPORT d'un comité permanent ou special sur un BILL PRIVE ne pourra être reçu après le DOUZIEME jour de JUIN prochain.

J'ai reçu instruction d'ajouter que les regles ci-dessous seront strictement mises en force.

L. DELORME,
Greffier de l'Assemblée Législative

19 avril—2f.p.s.

NE TOUSSEZ PLUS.

Pour **Rhumes, Maux de Gorge etc.**, les pastilles pour le rhume, connues sous le nom de

WATSON'S IMPERIAL

sont les meilleures dans le monde. Les seules veritables portent les lettres **R. & W. T.** sur chaque pastille.

22 octobre 1887—6 f p s.

Pacifique Canadien

DÉPART DES TRAINS

Les trains quitteront QUEBEC comme suit-

1.30 p. m. ‡ pour Montréal, Ottawa, Toronto et tous les endroits à l'Ouest, et pour St-Jean, Farnham, Newport, Boston, et tous les endroits dans la Nouvelle Angleterre et les points intermédiaires.

3.30 p.m. § (DIMANCHES seulement) pour Montréal et les stations intermédiaires.

10.03 p. m. pour Montréal, Ottawa, Toronto et tous les endroits à l'Ouest et pou St-Jean, Farnham, Newport, Boston, Portland, Springfield, les endroits de la rivière Connecticut et les stations intermédiaires.

ARRIVEE DES TRAINS

Les trains arreivront à Québec de Chicagr Détroit, Toronto, Montréal, Bos ton et des stations intermédiaires à 6.30 a. m. et 2.30 p. m. Les DIMANCHES à 10.03 p. m.

Toutes les facilités sont données au trafic de la Nouvelle-Angleterre.

Chars dortoirs et salons directs de Montréal à Boston. Pas de transbordement pour les passagers de première ou de seconde classe.

Dortoirs à taux spécial pour les passagers ayant des billets de seconde classe.

‡ Chars salon et dortoirs sur les trains ainsi marqués.

§ Les dimanches seulement. Les autres trains les jours de semaine seulement.

Bureau de billets à la Station du Palais, au No. 37, rue St-Pierre et à l Hôtel St-Louis.

D. McNICOLL,
Agent général passagers.

LUCIUS TUTTLE,
Gérant du trafic des passagers.

26 janvier 1888.

DECOUVERTE PLUS d'ASTHME POUDRE CLERY—Se vend partout

Guérison Positive pour le CATARRHE donne SOULAGEMENT Immédiat pour Rhume de Cerveau Influenza, etc. Facile à employer

Ce n'est pas un Tabac, Poudre ou Liquide. Prix 50c. et $1.00. Si vous ne le trouvez pas chez votre Pharmacien, il vous sera envoyé, port payé, sur réception du prix. Adressez,

FULFORD & CO., Brockville, Ont.

BOECKH Toutes les brosses Portant ce nom sont garanties de pleine grandeur et de qualité supérieure.

En vente dans toutes les principales maisons

ATTRACTION SANS PRECEDENT PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE

L.S.L.

PRIX CAPITAL $90,000

Compagnie de la loterie de l'état de la Louisiane

Incorporée en 1868 pour 25 ans par la Législature pour des fins d'education et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquelle, été ajouté depuis un fonds de réserve de plus de $550,000.

Par un vote populaire d'emblée sa franchise a été inclue dans la constitution de l'etat adopté le 2 Déc. 1879.

Les grands tirages de numéros simples ont lieu chaque mois et les grands tirages trimestriels se font régulièrement tous les trois mois. (Mars, juin, septembre et décembre.)

Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane que nous gerons et controlons personnellement les tirages eux-mêmes, et que le tout est conduit avec honneteté, franchise et avec bonheur pour tous les intéressés ; nous autorisons la compagnie a se servir de ce certificat avec un fac-simile de nos signatures attachés dans nos annonces.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Commissaires.

Nous soussignés, Banquiers et Banques paierons tous prix gagnés à la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos comptoirs.

J. H. WALMSLEY, Prés. Louisiana National Bk.
PIERRE LANAUX, Prés. State National Bk.
A. BALDWIN, Prés. New Orleans National Bk
CARL KHON, Prés. Union National Bk.

GRAND TIRAGE TRIMESTRIEL

A l'Academie de Musique Nouvelle Orléans Mardi, le 12 Juin, 1888.

PRIX CAPITAL $300,000

100,000 Billets de $20 chaqu. Demi billet $10 ; Quart Billet $5 ; Deuxième billet $2 ; Vingtième $1.

Les applications pour prix aux clubs doivent être faites seulement au bureau de la Compagnie à la Novelle Orléans.

Pour de plus amples informations, écrivez lisiblement, donnant votre adresse au long.

MANDATS de POSTE, Mandats d'Express ou change sur New-York dans une lettre ordinaire (à nos frais) doivent adressés à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.,
ou à **M. A. DAUPHIN,**
Washington, D. C.

Adressez les lettres Enrégistrées à

NEW ORLEANS NATIONAL BANK,
New Orleans, La.

RAPPEEZ-VOUS Que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de bonne foi absolue et d'intégrite, que les chances sont toutes égales et que personne ne peut humainement deviner les numeros gagnants.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les prix est **GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES** de la Nouvelle-Orléans et que les billets sont signés par le président d'une de ces institutions dont les droits sont garantis par une charte et reconnus par les plus hautes cours ; défiez-vous par conséquent de toutes imitations ou affaires anonymes.

Au Nouveau Magasin

LA

MAISON ROUGE

Entoucas Parasols Entoucas Parasols

Job! Job! Job!

La plus grande vente d'entoucas et parasols qui n'a jamais été vue. Aussi mousseline carreautée pour tablier à 3c la vg.

N'oubliez pas nos serges et tweeds

Vis-à-vis chez BLUMHART & RIVERIN.

P. C. Gagnon

50, Rue de la COURONNE

1er mai 1888.

MONTRES, HORLOGES BIJOUTERIES

Nouvellement reçu un beau choix de montres américaines. Aussi mouvements de marque suivante :

P. S. BARTLETT, SPRINGFIELD, ILL, ELGIN, WALTHAM, DOMINION

Boîtes pour montres en or et argent, montres pour Dames, un choix considérable de chaînes de montres en grande variété, patrons des plus nouveaux, colliers et croix, loquets, charmes, bracelets, patrons élégants, joncs et bagues en or solide, anneaux en or pour enfants, une spécialité, épinglettes et boucles d'oreilles, lunettes et lorgnons en or, argent et acier, horloges. Un grand choix et prix défiant toute compétition. Réveil en nikell.

Les réparations de montres, horloges et bijouteries sont exécutées avec le plus grand soin et sous le plus court délai.

Une visite est sollicitée.

NOUVELLEMENT REÇU

Un grand choix de montres américaines joncs et bagues en or, chez

T. ARMAND

36 Rue St Joseph, St-sauveur.

19 avril 1888—1m

FEUILLETON DE L'EVENEMENT

L'HONNEUR DU NOM

—Il y a deux jours qu'on ne t'a vu, lui dit le jeune vicomte ; qu'estu devenu ?

—Je suis allé aux nouvelles, répondit Labadens.

—Alors tu sais quelque chose ?

—Je te crois !

—Parle donc !

—Hâte-toi ! car nous sommes tous ici suspendus à tes lèvres !

—Le vicomte disait vrai ; tout le café s'était levé.

—On entourait Labadens, et ce dernier eut un petit mouvement d'orgueuil bien légitime, quand il se vit l'objet de l'attention géuérale.

—Eh bien ! reprit-il après un court silence, devinez qui j'ai reçu chez moi ce matin, comme je me disposais à me rendre à mon bureau.

—Serait-ce le capitaine Bellegarde ? interrogea Gervoix d'une voix oppressée.

—Lui-même répondit Labadens.

—Il te connait donc ?

—Il a connu mon père qui était chef de bataillon dans le régiment où il a servi comme sous lieutenant.

—Et il prend sa retraite à Morlaix ? demanda Durocher.

—Si tu veux bien le lui permettre, répliqua Labadens.

Cependant le même sourire triomphant plissait toujours les lèvres de ce dernier.

Le vicomte comprit que tout n'était pas fini, et que l'espiègle surnuméraire tenait quelque surprise en réserve.

—Enfin, que t'a dit le capitaine ? insista le jeune gentilshomme ; comment compte-t-il vivre ?

—Le verrons-nous quelquefois parmi nous ?

Labadens indiqua du doigt la pendule de la cheminée.

—Vous allez être satisfaits, dit-il d'un ton important ; quand huit heures sonneront à cette pendule qui a vu naître Durocher, je vous promets que le capitaine ne sera pas loin.

Un silence profond s'établit ; l'émotion avait gagné tous les cœurs.

Instinctivement, chacun se tourna vers la porte.

Puis, presque aussitôt l'heure sonna !

Et quand le huitième coup eut jeté dans la salle sa vibration prolongée, on entendit un pas sonore s'appuyer sur les dalles du couloir par lequel on accédait au café.

Et le capitaine ne parut sur le seuil ! Le capitaine robuste et trapu, les jambes arquées le visage rasé de frais, la redingote soigneusement astiquée, avec un ruban rouge tout battant neuf au deuxième bou du plastron.

Il vit que tout le monde le regardait ; mais cela n'était pas pour l'intimider.

D'un regard vif et prompt, il parcourut les différents groupes de l'établissement et, quand il reconnut le petit Labadens, il marcha à lui et lui tendit la main.

—Eh bien ! dit-il d'une voix, bien timbrée, ne te l'avais-je pas dit ?

Huit heures, heure militaire ; me voilà !

Et c'est ainsi que le capitaine Bellegarde fut présenté au café de Bretagne dont il allait devenir le client le plus assidu et le plus choyé.

Car il ne fallut pas longtemps pour reconnaître que le capitaine était la meilleure pâte d'homme que l'ont pû rêver. Il devint, en peu de temps, le familier des jeunes de la ville et se lia avec le vicomte de Fontenette dont l'amitié fut pour lui une véritable bonne fortune.

A un point de vue surtout.

Quoiqu'il n'eût jamais servi dans la cavalerie, Bellegarde adorait le cheval.

En afrique, il était monté ; mis à la retraite, le cheval lui manqua tout d'un coup ; avec sa faible pension, ce luxe lui était interdit, et ce lui fut un sujet de profonde mélancolie, qu'il ne sut pas toujours suffisamment dissimuler.

Fontenette, qui s'aperçut de sa tristesse, le sonda un jour adroitement et finit par lui arracher son secret.

—Oui, c'est ça ! dit le capitaine en fouettant l'air de sa cravache ; voilà ce qui me manque ; vous avez deviné.

Le lendemain de cet aveu, le vicomte mit à sa disposition une des plus belles bêtes de son écurie.

Et, dès lors, le capitaine fut heureux !

L'homme n'est pas parfait, les capitaines non plus ; or, à cinquante deux ans le capitaine semblait avoir conservé toute sa verdeur, toute sa virilité, et l'âge n'a pas encore oblitéré le goût qu'il manifesta de tout temps pour le sexe réputé faible.

Or, la manfacture des tabacs emploie environ deux milles cigarières pour lesquelles on n'a pas encore institué le prix de vertu, il est de tradition parmi les jeunes gens de la localité d'aller, asister sur la grande place au défilé de ces jeunes femmes qui à la sortie de midi ou à celles de six heures du soir, traversent la ville ne répandant sur leur passage la forte odeur du scafersliti et du maryland.

Le capitaine fit comme les jeunes gens et bientôt il se fit remarquer par son assiduité à ce spectacle quotidien. Au surplus, à partir du jour où il avait été admis dans l'intimité des clients du "café de Bretagne," il régla sa vie comme s'il eût été encore au service, et durant son séjour à Morlaix, s'il se départit une fois de sa placidité ordinaire, ce fut dans une circonstance qui resta profondément gravée dans le souvenir de ceux qui furent témoins de l'incident.

C'était un soir. On causait, on riait, on racontait tous les potins de la ville. Le capitaine regardait jouer une partie de *trois sept*, tout en fumant sa pipe.

En ce moment, le jeune Caradec se tourna vers Fontenette qui allait se lever.

—A propos, dit-il vivement, est-ce vrai ce que l'on a dit tantôt.

—Quoi donc ? dit Fontenette.

—Que tu viens d'acheter une propriété princière ?

—Sans doute.

—Et où ça se trouve-t-il ?

—A Montpellier.

—Si loin que ça ! Diable ! et pour une drôle d'idée....

Caradec n'acheva pas.

—A Montpellier ! avait répété le capitaine d'un ton rauque.

Et l'on s'était retourné étonné.

—Au fait, dit Dubuisson-Duchemin, le capitaine doit connaître cela. Est-ce que vous n'avez pas été en garnison à Montpellier, capitaine ?

—Montpellier ! répéta encore ce dernier, d'une voix enrouée par l'émotion.

—Eh ! non ! répliqua Labadens, le capitaine ne nous en a jamais parlé.

Bellegarde avait retiré sa pipe de ses lèvres, et énergiquement, il frappa de son gros poing sur la table.

—Si je vous en ai pas parlé, poursuivit-il, c'est que j'avais de bonnes raisons pour cela.

—Vraiment ! Ça doit être drôle. Contez-nous ça !

On s'attendait à quelque aventure salée et, d'avance, on s'apprêtait à rire.

—Eh bien ! acheva le vieux soldat avec un frémissement violent des lèvres, c'est que dans cette ville, le 14 octobre 1855, le capitaine Bellegarde a reçu sur la joue gauche un soufflet qu'il n'a pas rendu ! qu'il a dû garder pour lui et dont il n'a pas tiré vengeance !

—Bigre ! balbutia le gros Gervoix.

Le capitaine souffla bruyamment.

—Ah ! ah ! cela vous étonne, n'est pas reprit-il presque aussitôt, et vous ne vous attendiez pas à celle-là !

Cependant rien n'est plus vrai.

Oui, il y a quelque part un homme qui peut se vanter d'avoir appliqué sa main sur la joue du capitaine Bellegarde, sans que le capitaine Bellegarde l'ait coupé en morceaux après lui avoir passé son sabre au travers du corps.

—Et vous ne savez pas quel est cet homme ? questionna Fontenette.

Le capitaine secoua la cendre de sa pipe sur l'ongle de son pouce et haussa les épaules avec un dernier éclair dans les yeux.

—C'était le soir, répondit-il, il faisait noir comme dans un four : je passais sur le trottoir dans je ne sais plus quelle rue quand je suis bousculé par un homme qui sortait précipitamment d'une maison et qui manqua de me renverser.

Je le traite d'animal, il me traite d'imbécile. Je veux l'empoigner au collet et il me flanque la main sur la figure ! Encore si ç'avait été le poing ! Mais non, la main !

Et pendant que je reste abasourdi, le temps de le dire, mon homme avait disparu.

—Voilà qui est bizarre, fit Labadens.

—N'est-ce pas ?

—Mais .... le lendemain.

—Plus personne ! Vous pensez si j'ai fouillé la ville, n'est-ce pas ?

J'ai mis tous les clampins de la police sur pied, la joue me brûlait, mille millions de tonnerre !

Elle me brûle encore.

—Et vous n'avez pas revu votre homme ?

—Jamais.

—D'ailleurs, si vous le rencontriez aujourd'hui après vingt années ....

Le capitaine eut un rugissement de fauve.

—Il y a vingt ans de cela, en effet, répliqua-t-il vivement. Je n'ai entrevu mon misérable que par une nuit noire ; mais le jour où sa mauvaise étoile le remettra dans mon chemin, gare dessous ! Je vous f... mon billet qu'il passera un mauvais quart d'heure.

Ce fut tout. On ne lui en demanda pas davantage, il n'en dit pas plus long, et jamais depuis il ne parla de Montpellier ni de l'homme au soufflet.

III

Or, par une belle matinée du mois de mai 1874, le capitaine Bellegarde sortit de Morlaix a cheval, la cravache à la main, et s'engagea, au pas tranquille du alezan qu'il montait, dans la route encaissée et ombreuse qui conduit au bois de Lesquiflium. Le temps était superbe.

Le soleil tamisait ses rayons d'or à travers les branches d'arbres qui formaient un dôme de verdure au-dessus du chemin gris ; un souffle de printemps agitait doucement les feuilles trempées de rosée, et il régnait de toutes part un calme harmonieux et tendre qui évitait à la rêverie.

Mais le capitaine était peu sensible aux beautés de la nature : il avait des aspirations moins élevées, et n'était point précisément pour voir lever l'aurore qu'il s'éloignait de si bonne heure.

Il était rasé, brossé, astiqué avec un soin minutieux. Il devait y avoir dans les environs vers lesquels il se dirigeait quelque beauté rustique à laquelle il allait rendre ses devoirs, et l'allure placide dont il chevauchait disait assez qu'il savait être attendu.

Tout à coup cependant, il releva brusquement les guides et se tourna pour regarder en arrière.

Il venait d'entendre le pas d'un cheval. Un coup d'œil lui suffit pour reconnaître le cavalier, il s'arrêta et attendit.

C'était un jeune homme à la physionomie sympathique, à l'œil pénétrant et doux, au visage pâle, encadré de cheveux abondants et noirs, et dont toute la personne respirait un grand air de distiction et d'intelligence.

Il s'appelait Paul Didier, était avocat et habitait la même maison du capitaine. Dès qu'il eût aperçu ce dernier, il vint à lui et lui tendit la main par un geste cordial et charmant.

—A cette heure et sur ce chemin ! dit le capitaine d'un accent de belle humeur. Il n'est pas besoin de demander où vous allez.

—En effet, répondit le jeune homme.

—Vous vous rendez à Lesquiffiou

—C'est cela.

—Et quand le mariage ?

—Dans trois semaines, capitaine.

—Heureux mortel !

Le jeune avocat eut un radieux sourire.

(*A continuer.*)

Chapeaux durs, chapeaux mous

Une grande quantité seront vendus à moitié prix, 50c pour 15c, $1.00 pour 50c, chez F. X. LEPAGE. Rue de la Couronne.

Si vous avez besoin à moitié prix des tweeds et serges, il faut voir chez F. X. LEPAGE. Rue de la Couronne.

Tolle & Lege

AVIS

Aux Ingenieurs de Bateaux a Vapeur et autres

THEO HAMEL

No. 6, Rue Sault-au-Matelot.

donnera une commission libérale à tout ingénieur qui ira lui acheter quelqu'une des fournitures suivantes:

Garnitures pour presse étouppe—(Packing de tout grosseur.

Carton d'amiante pour joints plats **Babbitt wick** packing.

Ciment—pour enduits de bouilloires et tuyaux **Waste** blanc et *de couleur* de toutes qualités, etc., etc.

M. HAMEL est aussi l'agent à Québec pour la vente de la **"WANZER"** célèbre lampe sans cheminée et dont la lumière égale celle de cinquante chandelles.

PRIX: $4.00 escompte libéral au commerce. Pour les jours humides du printemps les poêles à amiante chauffés par le gaz, constituent une économie de 50% sur le combustible.

QUEBEC

AMEDI, 12 MAI 1888

L'ÉCLAIRAGE ELECTRIQUE

Bon nombre de villes au Canada sont éclairées à la lumière électrique mais peu le sont dans d'aussi excellentes conditions pécuniaires que Québec.

Toronto paie $200 et soixante quinze cents par année pour chacune de ses lampes électriques.

L'éclairage par le même procédé coûte à la ville de Montréal $125 pour chacune de ses lampes.

Québec ne paie que $80 pour chacune de ses lampes qui éclaire toute la nuit.

L'on avouera que nous sommes assez bien partagé et franchement nous approuvons fort le *Globe* de se plaindre des exigences de la compagnie dispensatrice de la lumière électrique dans la grande ville de Toronto.

Qu'une ville soit assujettie à payer $200 pour chaque lampe électrique lorsque d'autres cités ne sont tenues qu'à la moitié de cette somme, cela nous paraît dépasser les bornes d'une spéculation ordinaire et demande une explication.

Pour établir jusqu'à quel point Toronto est surchargée par sa compagnie d'éclairage, le *Globe* emprunte au *Free Press* de Détroit une nomenclature des taux payés par quelques villes américaines pour la lumière électrique.

Il appert d'après ce tableau que la petite ville Toledo ne donne que $40 pour chaque lumière électrique et elle n'a que cinquante lampes.

Bay City a payé pendant quelque temps $100 par lampe, mais la corporation ayant pris à ses charges le contrat d'éclairage, le prix de chaque lumière est tombé à $42.

La ville de Lewiston, dans le Maine, paie $51.10 pour ses lampes qui brûlent toute la nuit.

Madison, dans l'Indiana, $55.55 par lumière.

Le *Glode* a bien raison de dire que puisque toutes les villes américaines et canadiennes ont réduit le prix de l'éclairage électrique, Toronto devrait jouir des mêmes priviléges.

Ce ne serait que juste.

NOUVEAUX CONSEILLERS LEGISLATIFS

Trois nominations ont été faites à la chambre haute par le gouvernement de Québec.

M. Louis Tourville, négociant de Montréal, remplace feu l'hon. M. Rivard au siége d'Alma.

M. Wilfrid Prévost, avocat, C. R., et ancien député des Deux-Montagnes, succède à l'hon. M. Prudhomme.

M. L. P. Pelletier, avocat et éditeur propriétaire de la *Justice*, prend le fauteuil de feu l'hon. M. Couture, représentant la division de Lauzon.

M. Pelletier est de beaucoup le plus jeune membre du Conseil législatif et sa nomination a pris par surprise adversaires et amis politiques.

L'on croit toutefois que M. L. P. Pelletier ne fera que passer à la chambre haute et qu'aussitôt la session terminée, il se démettra en faveur de M. Larochelle, député de Dorchester.

Cette version est très vraisemblable et beaucoup d'hommes politiques y ajoutent foi.

LA PRESIDENCE

Quatre conventions électorales démocratiques viennent encore de se prononcer en faveur de la réélection de M. Cleveland à la présidence. Ce sont les conventions des Etats du Vermont, du Maryland, du Michigan et du Tennessee.

Dans le Vermont, un des délégués à la convention a fait un brillant éloge de M. Cleveland, qu'il a représenté comme le champion de la réforme du tarif des douanes. "Nous n'avons qu'un candidat, a ajouté l'orateur, mais à lui seul il vaut mieux que tous les autres réunis. Les républicains veulent élire un homme personnifiant la "chemise sanglante", mais nous, nous voulons l'avènement des principes personnifiées par Grover Cleveland." Ces mots ont été accueillis par les applaudissements de l'assistance.

La convention démocratique du Maryland, en décidant de soutenir la candidature de M. Cleveland à la présidence s'est prononcée également en faveur d'une réduction notable du tarif des douanes.

Enfin dans le Michigan et le Tennessee, la candidature de M. Cleveland a été adoptée au milieu du plus vif enthousiasme.

L'on annonce que l'hon. sénateur Fortin qui est toujours à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, prend du mieux.

Une dépêche de Toronto nous annonce que l'archevêque de cette ville, S. G. Mgr Lynch est mort subitement à une heure ce matin.

MORT DE M. ST-HILAIRE

M. St-Hilaire, député de Chicoutimi et Saguenay, est mort subitement ce matin à sa maison de pension, rue Grande-Allée.

MORT D'UN CONSEIL DE LA REINE

M. Auguste-Barthélemi Cressé, avocat et conseil de la Reine, est décédé, hier soir, à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Le défunt a été admis à la pratique du droit en février 1853 et a pratiqué longtemps à Montréal. Depuis quelques années, il demeurait aux Trois-Rivières.

COMTÉ DE SHEFFORD

Il y a du nouveau dans ce comté.

M. Noyes, le candidat libéral, qui avait compté jusqu'au dernier moment sur l'appui des nationaux, s'est retiré des rangs lorsqu'il s'est convaincu qu'il serait privé de ce concours.

Les libéraux ont offert alors la candidature au Dr Grosbois qui l'a acceptée.

RUMEUR

Le *Monde* annonce qu'il est rumeur que M. le curé Labelle a été nommé sous-ministre de l'agriculture et de la colonisation, à Québec, département dont M. Mercier est maintenant le titulaire.

On dit que M. C.A. Dansereau est revenu sur sa décision et qu'il a accepté, samedi dernier, la position de sous secrétaire d'Etat, qui lui avait été offerte il y a quelque temps.

Le bal du gouverneur-général, dit la *Presse*, n'a pas été un succès. L'entrain y a manqué, on remarquait dans la liste des invitations, l'omission d'un bon nombre de familles canadienne-françaises.

L'hon. M. Gagnon est à la Rivière Ouelle.

Le candidat ministériel du comté de Cardwell est M. Robert Evans.

M. Philéas Gagnon, élu hier par acclamation conseiller au quartier Jacques-Cartier, prenait dans la soirée son siège au Conseil de ville.

M. Gagnon est une excellente acquisition pour St. Roch.

SARAH BERNHARDT AU PORTUGAL

La population de Lisbonne a fait à Mme Sarah Bernhardt un accueil des plus chaleureux pendant son séjour dans cette ville. La reine de Portugal a fait présent à la grande artiste d'une épingle de saphirs entourée de brillants; la duchesse de Pamila lui a envoyé une broche à trois branches en brillants, une immense corbeille en argent remplie de fleur et une foule d'objets d'art.

Après la représentation de l'*Aveu*, qui servait de soirée d'adieux à Mme Sarah Bernhardt, il y a eu vingt-trois rappels et on avait tellement jeté de fleurs sur la scène que l'artiste avait peine à s'y frayer un passage pour venir saluer le public.

La reine, le duc et la duchesse de Bragance, entouré de toute la cour, ont fait venir Mme Sarah Bernhardt, qu'ils ont complimentée et remerciée des charmantes soirées qu'elle leur avait fait passer.

LES EVEQUES IRLANDAIS

DUBLIN, 11.—L'*Irish Times* dit que les évêques catholiques réunis en assemblée, mercredi dernier, ont décidé que tout en reconnaissant le décret du Pape bon en principe au point de vue philosophique, théologique et même politique et en ayant beaucoup de respect pour ce décret ils croyaient que les circonstances actuelles les justifiaient de demander une entrevue avec le Saint Siège à ce sujet.

PERTES DE VIE

PARIS, 11.—Un steamer a sombré dans la Seine aujourd'hui et 14 personnes se sont noyées.

L'empereur du Brésil

MILAN, 11—L'empereur a eu une rechûte aujourd'hui. Il y des symptômes de congestion cérébrale.

CONTES ET NOUVELLES

UNE HEUREUSE JOURNEE

Le vrai printemps, et non pas cet avril maussade à chapeau de givre et de grésil qui, comme la princesse en sa tour, s'amuse, fantasque geôlier, à tenir les fleurs prisonnières.

Tout riait et tout verdissait. Dans les bois, des bandes d'oiseaux ragaillardis becquetaient la pousse nouvelle; les prés étaient pleins de narcisses, et, jaunes de poussière d'or, les abeilles ivres dansaient: tandis que sur les champs—où, marquant la trame des sillons, le jeune blé pointait déjà,—les amandiers noirs et fleuris secouaient au passer du vent la neige embaumée de leurs branches.

Et les gens qui, depuis le soleil levé, sans souci du travail, ne quittaient plus le pas de leurs portes, disaient et redisaient, contemplant le ciel:—"Qu'il fait beau!"

Il faisait même si beau, si cruellement beau, que, Firmin et moi, nous rendant en classe, un désespoir soudain nous prit.

Mieux qu'un désespoir; une lassitude physique! Nos pieds étaient de plomb, nos jambes ne nous portaient plus. Le collége apparaissait très loin. Il ne nous semblait pas qu'il fût possible de l'atteindre. Même en l'atteignant il nous semblait que nous ne verrions plus finir les interminables heures d'étude. Nous songions aux peines éternelles, nous avions la sensation de cet enfer du Père Bridaine, dont parfois le vicaire nous faisait peur, avec son cadran sans aiguilles et son balancier inexorable qui à chaque battement répond: "Jamais!—Toujours!" au poignant ennui des damnés.

Au milieu de la Grand'Place, des vauriens jouaient, en guenilles: leur sort nous parut valoir mieux que le nôtre.

Devant une porte à perron, pour qu'il jouit de la chaleur, on avait roulé, dans son fauteuil, un bonhomme paralytique. Sous une vieille robe de chambre à dessins son corps se raidissait, anguleux, immobile. Un visage pâle comme l'ivoire, des yeux fixes, vitrifiés. Les lèvres pendaient. Il avait un foulard noué aux genoux; et de temps en temps sa main droite, qui n'était morte qu'à demi, essayait le geste de chasser les mouches.

Le bonhomme faisait peine à voir; mais le collége ne l'attendait pas: nous enviâmes ce misérable!

On finit pourtant par y arriver, au collège!

La porte en était entr'ouverte; et, dans la cour qui fut un cloître, les professeurs se promenaient.—"Pousse!" me dit Firmin.—"Non! pousse, toi." Nous ne poussâmes ni l'un ni l'autre. Le premier coup de cloche tintait seulement, il nous restait au moins cinq minutes, et nous avions le temps d'aller faire un tour jusqu'aux remparts.

Les remparts! séjour digne des dieux l'hiver et les jours de mistral, vraie cheminée du roi René, où se donnent rendez-vous tous le paresseux de la ville pour *brûler le sarment* gratis, au soleil, en fumant des pipes.

Mais combien ils nous parurent plus agréables cette après-midi-là, sans personne, dans la solitude, avec les violiers couleur de miel qui parfumaient leurs vieilles pierres et les grandes gueules de loup à fleurs blanches qui se dressaient sur le bleu du ciel, entre les créneaux. On entendait le roucoulement doux des innombrables pigeons fuyards nichés dans les brèches. La rivière grondait au loin. On se sentait en lieu d'asile.

Chut! derrière nous, par-dessus les toits des maisons, l'horloge sonne: *Dong!.. Dong!..*—Deux heures! s'écrie Firmin.—Nous sommes venus à une heure moins cinq, il n'y a qu'un instant; tu auras mal compté, il ne peut pas être deux heures.—Alors attendons la réplique.

Mais à la réplique, l'horloge, de sa même voix, compta deux heures gravement. Que faire? Le temps avait coulé trop vite, à notre insu. Le sort était jeté, la classe était manquée.

Dire que nous fûmes navrés serait mentir. Au contraire, une fois la décision prise, on se sentit le pied plus léger, l'esprit plus libre. Maîtres de nous-mêmes jusqu'à la nuit! C'est maintenant que le collége semblait loin.

Firmin conclut:—Voilà! il faudrait cacher nos livres. Et pour commencer, nous cachâmes nos livres au creux d'un saule poussé sur le talus croulant de l'ancien fossé, au milieu des ronces.

Un garçon de ressource, ce Firmin! le véritable enfant de la nature, peu ferré sur les participes, mais qui n'avait pas son pareil dans l'art de découvrir les nids ou de dérober les fruits en maraude. Malheureusement, à cause de la saison, nous ne pouvions espérer cerises ni figues et les oiseaux ne voletaient pas encore de buisson en buisson, méfiants et craintifs, un brin de laine au bec.

La journée n'en fut pas moins délicieuse.

Firmin, pour éviter les mauvaises rencontres, m'avait tout de suite conduit—loin des quartiers trop habités où les bourgeois ont leurs villas, les artisans leurs vide-bouteilles—dans des lieux écartés, par des chemins perdus, derrière des collines qui cachaient la ville.

En revanche, çà et là, sur les cimes, le long des rivières, apparaissaient des taches blanches qui étaient des villages à moi inconnus. Firmin me les nommait:—Ceci est Bevons, et plus loin là-bas, c'est Salignac. Tant de science m'épouvantait, je me croyais au bout du monde.

Nous connûmes toutes les joies. On escalada des rochers dans des herbes qui sentaient bon. On prit le frais sous une grotte. On goûta sur l'herbe, près d'une source. Et comme Firmin avait du tabac au fond de ses poches, un berger à qui nous garnimes la pipe, en échange, nous donna du lait.

Mais à mesure que le soleil baissait nous sentions peu à peu le remords envahir notre âme. Firmin lui-même semblait moins brave. Le premier il parla de retour.

Un retour triste, à pas alanguis. Nous marchions côte à côte, tête baissée, sans rien nous dire. Mais les mêmes craintes nous tenaient et nos pensées étaient communes.

Tout à coup je tressaillis.

Devant un bastidon, aux abords de la ville, quelqu'un m'appelait par mon nom.

—Cachons-nous, dit Firmin, c'est peut-être ton père!

Ce n'était pas mon père, mais un de ses voisins, l'estimable M. Paloque, géomètre et marchand de biens. Je le reconnus à sa voix, à sa redingote, au piquet fiché près de lui en terre et à un instrument de forme bizarre qu'il brandissait.

Il m'appelait et appelait aussi Firmin:

—Approchez, on a besoin de vous.

Que diantre pouvait il bien nous vouloir?

Nous approchâmes timidement, moi plus timidement que Firmin, car je venais d'apercevoir, cueillant des fleurs, à quelques pas de l'estimable M. Palloque, la belle Mlle Olympe, sa fille, personne imposante que j'aimais peut-être comme on aime à douze ans, sans s'en rendre compte, et dont le regard noir et railleur entre des cils toujours mi-clos, je ne sais pourquoi, me faisait rougir.

Sa présence ne m'étonna point. L'estimable monsieur Paloque amenait souvent aussi avec lui la belle mademoiselle Olympe, dans ses opérations d'arpentage.

Deux paysans étaient venus, apportant chacun une brique; et devant eux, à côté d'un trou près duquel gisait une grosse pierre, l'estimable monsieur Paloque nous expliquait ce que l'on attendait de nous.

Il s'agissait de poser une borne entre deux parts d'héritage, et nous allions, Firmin et moi, servir de témoins. Une joie subite gonfla mon cœur, mêlée d'orgueil, mêlée d'amour. D'abord l'école buissonnière s'effaçait. Mon père ne pourrait rien dire. On a bien le droit de manquer le collége une fois par hasard pour rendre service à la société et servir de témoin à l'estimable monsieur Paloque. Puis j'étais fier de faire œuvre d'homme, et heureux que la belle mademoiselle Olympe me vit.

Cependant les deux paysans avaient cassé leur brique en deux morceaux. Ils en échangèrent un que chacun garda, mirent les deux autres au fond du trou, et plantèrent par-dessus, la grosse pierre.

Je suivais avec intérêt ce cérémonial étrange.

—Avez-vous vu?..demanda l'estimable monsieur Paloque.

—Nous avons vu.

—Alors vous vous rappelerez!

En même temps, deux gifles formidables, deux gifles à nous renverser, tombaient sur la joue de Firmin et sur la mienne.

Firmin hurlait; et, certes, jamais de la vie la belle mademoiselle Olympe,—ô désespoir, elle riait!—n'avait eu occasion de me voir aussi rouge.

Triste fin d'une heureuse journée!

On eut beau m'assurer qu'il n'y avait point là déshonneur et que c'était un usage ancien excellent pour graver certains faits importants dans la mémoire. Je gardai rancune, une rancune qui dure encore, à l'estimable monsieur Paloque, et pendant longtemps amoureux quand même de la belle mademoiselle Olympe, je faisais de grands détours dans mes promenades, pour éviter la pierre, la maudite pierre qui m'avait vu en sa présence si durement humilié.

PAUL ARÈNE.

Graines

Les cultivateurs trouveront à la pharmacie Brunet & Cie, des graines fraîches récemment reçues. On s'engage à les vendre à un prix modique.

Pharmacie Brunet & Cie, 139 et 141 RueSt. Joseph.

JOB! JOB! JOB!

PARASOLS! PARASOLS! PARASOLS!
38C. 38C. 38C.

GANTS KID 4 BOUTONS 45c.
GANTS KID 4 BOUTONS 45c.
GANTS KID 4 BOUTONS 45c.

CHEMISES BLANCHES POUR HOMMES 35c.
CHEMISES BLANCHES POUR HOMMES 35c.
CHEMISES BLANCHES POUR HOMMES 35

INDIENNES 5c. CACHEMIRE NOIR 10c.
IMDIENNES 5c. CACHEMIRE NOIR 10c.
INDIENNES 5c. CACHEMIRE NOIR 10c

Tanguay & Lepinay

218, RUE ST-JEAN

TAPIS PRELARTS TAPIS

A ceux qui veulent avoir un bon et beau TAPIS à bon marché demandez à voir

Nos tapis Tapestry à 25c la vg.
Nos tapis de Bruxelles à 75c la vg.
Nos prelarts à 16c la vg.

ETOFFES A ROBES, ETOFFES A MANTEAUX, ETOFFES NOIRES DE DEUIL, SOIES NOIRES ET DE COULEURS, SOIES A GARNITURES, CHAPEAUX DE PAILLE, PLUMES, RUBANS, Etc., TWEEDS ET SERGES, CHAPEAUX DE FEUTRE ET EN SATIN, HARDES FAITES, HABILLEMENTS, JERSEYS POUR ENFANTS, Etc., Etc., Etc.

JOB

Chemises de couleur valant $1.00 pour 49c., Etoffes à va lant 10c pour 4c., 700 Jerseys valant $2.50 pour $1.00

—AUSSI—

Un grant lot de RUBANS pour la MOITIÉ du PRIX

ROBITAILLE & SAVARD

Coin des rues Saint-Joseph et de la Couronne

ST-ROCH, QUÉBEC

27 mars 1888.

I. A. FORTIN

IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SÈCHES

COIN DES RUES

ST-JOSEPH ET DU PONT, ST-ROCH

NOUVELLES IMPORTATIONS DU PRINT MPS

VENANT D'ÊTRE REÇU:

UN LOT CONSIDÉRABLE DE TWEEDS ANGLAIS, ECOSSAIS ET CANADIEN

TWEEDS valant 40c pour 30c (toute laine).
TEEWDS (valeur supérieure) valant 90c pour 60c.
AUSSI: SERGE noire et de couleur à très bon marché.

—N'OUBLIEZ PAS—

Qu'un tailleur d'une grande expérience vous donnera toujours entière satisfaction.

—ETOFFES A ROBES—

Un grand assortiment d'étoffes à Robes valant 15c pour 10c.
Etoffes à Robes (des patrons les plus variés) valant 30c pour 20c.
AUSSI: Cachemire noir depuis 10c.

35 CAISSES

CONTENANT TWEEDS, SERGES, DRAPS, CACHEMIRES, BRODERIES, DENTELLES, SHIRTING, etc., etc.: Un lot d'INDIENNES dans les bonnes qualités et les patrons les plus distingués. Le tout vendu à très bas prix.

—VENEZ CHEZ—

I. A. FORTIN

COIN DES RUES ST-JOSEPH ET DU PONT, ST-ROCH.

10 mars 1888—3m. 1f p s.

TELEPHONE 333

LE MAGASIN Du Louvre,

4 RUE ST-JEAN.

DERNIENES NOUVEAUTÉS

2 CAISSES

Patrons de robes,
Patrons de robes,
Patrons de robes,
Patrons de robes,
Patrons de robes,
Patrons de robes,

PRIX $4.73 à $15

DANS TOUTES LES NOUVELLES NUANCES

TELLES QUE

BLEU GOBLIN, FRAISE ÉCRASÉE, HELIOTROPE, DRAB, Etc. HABILLEMENTS EN CASHMIRE POUR ENFANTS

150 DOUZ. GANTS DE SOIE

VARIANT DE 25cts. à 98cts.

DERNIERES NOUVEAUTÉS

4 CAISSES

Etoffes à habillements,
Etoffes à habillements,
Etoffes à habillements,
Etoffes à habillements,
Etoffes à habillements,
Etoffes à habillements

Des TAILLEURS d'expérience sont attachés à l'établissement

JOB { 30 dos CHEMISES de COULEUR VALANT $1.25 $1.40 Pour 75cts.

COTÉ & FAGUY

PROPRIETAIRES

A VENDRE

Par Soumissions Cachetées

Cette importante ferme, à CHARLESBOURG, sur le chemin macadémisé, à trois milles environ de la ville, appartenant à la succession de feu JAMES CLEARIHUE, contenant cent quatre vingt cinq (185) acres plus ou moins, avec une grande maison en pierre à deux étages, écurie, granges, etc., etc.

Les personnes soumissionnaires devront indiquer une somme en bloc pour la propriété. Conditions, ½ comptant; l'autre ½ sur première hypothèque à 6%—Au comptant sera préferé.

Ceux qui désirent visiter la propriété pourront le faire en s'adressant à Alexandre Bisset, No. 16, rue St-Valier.

On devra adresser les soumissions à Wm. SIMONS, No. 4, rue St-Nicolas, le ou avant le 10ème jour de juin.

On ne s'engage pas à accepter ni la plus haute ni aucune autre soumission qui ne serait pas satisfaisante. 11 mai 1888—1m. c.

L. N. BERGERON & Cie

MARCHANDS-EPICIERS

205, rue St-Joseph, St-Roch

(Ancien poste TURCOTTE & PROVOST)

Les soussignés ont l'honneur d'informer leur amis et le public en général, qu'ils ouvriront le

SAMEDI, 5 MAI prochain

dans le spacieux immeuble occupé tout dernièrement encore par MM. Turcotte & Provost, vis-à-vis le couvent St-Roch, un nouveau magasin d'épiceries.

GROS ET DÉTAIL

M. Bergeron a été pendant très longtemps premier commis chez M. J. B. Z. Dubeau. C'est dire qu'il possède à fond tous les secrets de cette importante branche de commerce. La nouvelle maison en profite pour solliciter humblement le patronage de l'ancienne clientèle de M. Dubeau qui est maintenant retiré des affaires, en l'assurant qu'elle fera l'impossible pour satisfaire et mériter sa confiance.

VINS, LIQUEURS, CIGARES, TABAC

à des des prix qui défient toute concurrence.

Spécialité de thé et café

AVEC PRÉSENTS

L. N. BERGERON & CIE
Marchands-Epiciers.
205, rue St-Joseph, St-Roch.

18 avril 1888—6m. e.-c.

CHEZ

YOUNG

91, 93, 95, Rue du PONT

Department de coutellerie

J'ai reçu le seul diplôme dans cette ligne à la dernière exposition.

SPECIALITE DE RASOIRS BREVETES

Mes Razoirs de $1.00 et $1.50 portent mon nom et se vendent avec garantie de trente jours d'essai.

S'ils ne sont pas au goût de l'acheteur il est à même de le changer jusqu'à ce qu'il soit satisfait.

Le Département des Peintures

EST MAINTENANT COMPLET

J'ai en mains tout ce qui concerne cette branche.

Vous êtes invités à inspecter les marchandises et demander les prix.

20 avril 1888—1m.

ECONOMIE

Vous économiserez votre temps et votre argent en visitant la

MAISON POPULAIRE

DE

VILLENEUVE & FRERE

RUE ST. VALIER ST. SAUVEUR

Pour habillements de vos enfants pour la PREMIÈRE COMMUNION. *Département pour Garçons*, Drap, Serge, Chapeaux, etc. *Département pour Filles*, Cachemire blanc, Soie, Mousseline, Lawn, Manthe, Rubans à ceinturon,

BAS GANT ETC.,

Il est bon de remarquer que nos valeurs de Serge sont de qualité supérieures que les prix sont les plus bas du marché. Nous offrons une Serge tout laine à 60c Nos prix de 1.50 1.75 2.00 sont au delà de vos espérances, on reçoit aujourd'hui: caisses imitation de toile et 2 caisses de Coupons Coton Jaune.

28 avril 1888—n. o.

28 avril 1888—1m. e.-cl.

RESERVEZ VOS COMMANDES

A LA MAISON

A. B. DUPUIS

Pour Biscuits, Sucreries, Chocolats, Etc.

Qui est la seule de ce genre, ayant un assortiment aussi complet, et dont l'IMPORTATION et les NOUVEAUTES sont de beaucoup plus considérables que les années précédentes.

LES ACHETEURS TROUVERONT ETC. ETC.

De grands avantages surtout pour les prix qui SONT EXCESSIVEMENT BAS.

LE PRIVILÈGE D'UNE VISITE EST SOLLICITÉ

CIGARES, CIGARES, CIGARES

MANUFACTURÉS EXPRESSEMENT, ETC., ETC.

Pour la Maison A. B DUPUIS et beaucoup d'au tres nouvelles marques à très bas prix.

Seul agent pour les "Impérial Cough Drops" sans pareil pour rhume, maux de gorge, extinction de voix, etc, etc.

EN GROS SEULEMENT.

57—RUE ST-PAUL—57

56, PAR TELEPHONE.

COMPAGNIE MANUFACTURIERE E. B. EDDY

HULL, P. Q.

AGENTS A QUEBEC **F. H. ANDREWS & FILS,** AGENT A QUEBEC

Consommateurs, demandez a votre epicier les ALLUMETTES DE E. B. EDDY, et n'en employez point d'autres

EPICIERS

Achetez les nouvelles allumettes de E. B. EDDY

Chaque caisse contient 11,000 allumettes de plus que toute autre caisse et vous pouvez les avoir pour le même prix.

SEAUX, CUVES, PLANCHES A LAVER et tous autres effets à très-bas prix.

9 Février, 1888—1a.

SPECIALITES

Tweeds, Serges, Chapeaux

Chemises, Cols, Cravates, Bas, etc. etc.

DEPARTEMENT DES DAMES

Chapeaux de paille dans toutes les formes et couleurs

Garnitures pour Robes et Chapeaux

Camisoles en coton, Merino et Cachemire

EUGENE ROY

332, RUE ST-JEAN

200 MONTRES EN ARGENT 200

A REMONTOIR

Avec remise à l'heure au pendant, assorties, pour Messieurs, Dames et Enfants

A Cinq piastres pièce **$5.00** A Cinq Piastres pièce

Cette montre est en argent pur, garantie, et elle tiendra le temps parfaitement; elle est très convenable comme CADEAU DE PREMIÈRE COMMUNION.

AUSSI

Un choix considérable de MONTRES EN OR faites de recommandes par les meilleurs fabricants.

REPETITION A MINUTES ET CHRONOGRAPHE, depuis $200 à $500.
MONTRES POUR DAMES, depuis $10 à $200.

Le plus grand assortiment de bagues en Diamants et Pierres Fines.

ARGENTERIES DE TOUTES SORTES

HORLOGES EN MARBRE. REGULATEURS.

Cyr. DUQUET.

21 avril 1888—1m c e 701

Nouvelle COMPAGNIE CANADIENNE

—DE—

HARDES FAITES

91, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

Voulez-vous épargnez de l'argent?

NOS PRIX SONT LES PLUS BAS

Nous manufacturons nos Hardes, c'est pourquoi nous épargnons aux acheteurs 25 pour cent.

20 Années d'expérience de pratique fait de notre établissement une des principales maisons du Canada, et nous faisons une cordiale invitation à chacun de venir voir comment un établissement de Hardes faites de première classe fait des affaires dans la confection, l'élégance, le finit, la qualité et le prix.

Nos habillements du printemps pour jeunes gens et enfants sont, tellement audessus de ce que l'on peut voir ailleurs que toute comparaison serait absurde.

A. PRUNEAU, Gerant,

91, Rue St-Joseph, Québec.

Nouvelles de la Capitale

OTTAWA, 11.

Les résolutions du Pacifique ont été discutées aujourd'hui. Elles sont de nature à augmenter les ressources de la compagnie, qui a à son bénéfice le crédit du pays au montant de quinze millions. Il faut espérer que cette législation n'empêchera pas le gouvernement d'aider à d'autres entreprises dans d'autres parties du Canada. Car, si important que soit le Pacifique, il existe en fin de compte autre chose qui vaut la peine qu'on s'en occupe.

Rien encore n'est terminé relativement au pont de Québec et il n'est pas du tout certain que nous réussirons à nous assurer l'aide du cabinet de la Puissance cette année.

Nous aurons fait notre devoir et la responsabilité d'un insuccès retombera sur ceux qui en auront été la cause. L'an dernier on a dit aux citoyens de Québec: "Organisez une compagnie et nous verrons ce que nous pourrons faire." Aujourd'hui il paraît que quelques-uns disent: le pont doit être fait par le gouvernement. Personne n'aurait objection à cela, mais il doit y avoir une fin aux retards pour une raison ou une autre. A qui fera-t-on croire que le gouvernement construira à ses seuls frais un pont qui coûtera 6 ou 7 millions.

Que les amis de l'entreprise ne se découragent pas. Avec l'aide du gouvernement de Québec et de la ville, avec la détermination de réussir, nous vaincrons les obstacles.

Il est décidé que Sir Chas Tupper abandonnera son portefeuille de ministre des finances pour garder sa position de Haut-Commissaire à Londres.

Parlement Féderal

2e SESSION.—6e PARLEMENT.

Chambre des Communes

OTTAWA, 11 mai 1888.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures p. m.

L'hon. M. LAURIER a laissé entendre qu'il s'opposerait à ce que la chambre reçoive à cette époque de la session la requête de M. Landry et autres demandant à ce que M. Choquette, député de Montmagny, soit déclaré inhabile à siéger aux Communes.

Sir JOHN.—La question de la réception de cette requête a été posée *ex abrupto* à la chambre et la motion devrait rester en délibéré jusqu'à demain.

Sir CHS. TUPPER en soumettant son bill pour amender la loi relative aux assurances, dit que le but de ce projet de loi est de mettre les compagnies d'assurances incorporées dans aucune des provinces du Canada toutes sur le même pied et de leur permettre de faire des affaires en Canada en faisant un dépôt au gouvernement, et cela que ce soit sur la vie ou contre le feu. En vertu de la loi actuelle, les compagnies incorporées par les provinces n'ont pas le pouvoir de faire le dépôt leur permettant de faire des affaires si ce n'est qu'elles ne soient des assurances sur la vie.

Sir CHS. TUPPER soumet un projet de loi relatif à l'intérêt payable sur les dépôts dans les caisses postales et les banques d'épargnes du gouvernement. Il explique à la chambre que le but du bill est de permettre au gouvernement de réduire le taux actuel de l'intérêt payable par le gouvernement s'il trouve que l'état du pays l'exige. Ce projet de loi subit sa première lecture.

LES RÉSOLUTIONS DU PACIFIQUE

Sir TUPPER en proposant que la chambre se forme en comité sur les résolutions du chemin de fer du Pacifique Canadien, fait en résumé l'historique du C. P. R. et dit que les deux partis en cette chambre ont favorisé la construction de cette voie par un syndicat. Il fait allusion au fait que la clause de monopole existe depuis vingt ans et dit que sans elle la voie n'aurait pas pu être construite. Il dit que l'état non colonisée du pays par où une grande partie de la voie devait passer justifiait le gouvernement, pour assurer la voie, de se lier par cette clause de monopole qui, sans cela, aurait été sujette à objections. Au reste, continue-t-il, le gouvernement actuel n'a fait que suivre la même politique que lorsque le parti libéral était au pouvoir.

Depuis que la voie est construite on a fait force agitation à propos de cette clause de monopole. En 1884, lorsque je demandai à la chambre un prêt de $30,000,000 additionnelles au Pacifique, j'accompagnai cette demande d'une déclaration que le gouvernement et le syndicat du Pacifique espéraient que lorsque la voie serait achevée au nord du lac Supérieur, ils pourraient abandonner la politique de désaveu empêchant la construction de voies allant du C. P. R. à la frontière américaine au sud.

Je dois rappeler à la chambre que lorsque je proposai l'emprunt au C. P. R. les députés de l'opposition me dirent que si je demandais de donner au lieu de prêter à la compagnie je traiterais la chambre avec plus de franchise, parce que jamais le gouvernement ne recevrait un seul sou de ce prêt. Je disais alors que la voie se parachevant avec une rapidité extraordinaire, le pays par les avantages qu'il en retirerait, serait amplement compensé de ses $30,000,000.

Il y a plus, le C. P. R. a rendu au gouvernement $20,000,000 en argent peu de temps après le prêt et pour la balance de $10,000,000 le gouvernement a repris des terres qu'il avait octroyées à la compagnie. Il les a reprises au prix de $1.50 l'acre et ces terres étaient évaluées de $3 à $5 l'acre. Comme on le voit le pays a été complètement remboursé.

Je suis heureux de dire à la chambre que le gouvernement se trouve dans la consolante obligation d'abandonner la politique de désaveu de l'an dernier. La colonisation du Nord-Ouest et sa grande fertilité ont surpassé toute attente et permettent de reposer la plus grande confiance dans ce grenier de l'univers. (Applaudissements.)

Voici un état de la récolte en 1887: Blé, rendement, 12,860,000 minots, dont 8,613,000 pour l'exportation; orge, 2,-283,000 minots, dont 1,130,000 minots pour l'exportation. La récolte pour les autres grains a été en semblable porportion. La récolte de grains a donné, en plus des besoins du pays, 14,383,000 minots. Depuis le commencement du transport de cette récolte, le C. P. R. a transporté du Manitoba et Assiniboia 7,624,-170 minots de grain.

Actuellement le Pacifique peut compter sur un surplus dans ses recettes d'au moins un million de piastres cette anné. Si le C. P. R. peut compter sur un pareil résultat maintenant quelles ne seront pas ses chances quand il sera en état de transporter tout le trafic qu'il aura.

Le gouvernement a de plus déclaré dans cet arrangement que $5,498,000 seraient utilisées à payer la dette flottante de la compagnie, qui a été contractée pour *sheds* à la neige, etc., $5,250,000 seront employées pour mieux équiper la voie. Comme on le voit, le gouvernement prend les meilleurs moyens possibles pour que cette dépense profite le plus au pays. (Appl.)

L'hon. M. LAURIER.—L'attente du gouvernement à propos de l'avenir du Pacifique, puisse-t-elle se réaliser; mais le gouvernement s'est si souvent trompé que lui et ses amis doute d'aussi beaux résultat?

Il présente en amendement une résolution de censure contre les résolutions du gouvernement.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

Quelques bills privés venant du Sénat subissent leur première lecture.

A 1.25 le vote est pris et l'amendement Laurier est perdu par 65 contre 111.

MM. Mitchell, Amyot et Skinner,etc., ont voté avec le gouvernement.

Il est proposé un amendement par M. Mitchell pour que le gouvernement garantisse le principal et l'intérêt sur les 15 millions. Il est perdu sur division.

La motion principale est mise aux voix et votée par 112 contre 60. MM. Mitchell, Amyot, Skinner, Watson, etc., votant avec le gouvernement.

La chambre se forme ensuite en comité sur les résolutions et elle siége encore à 3.50 a. m.

La démission du Dr Lavallée

Commencement de l'enquete

Deposition de l'hon. M. Lavallee

REVÉLATIONS ETRANGES

(*Suite*)

Je regrettai ce premier mouvement et me déterminai, au cas où la démission ne serait pas déjà acceptée, ce que j'espérais à raison des informations que j'avais que ma démission allait de main en main, et aussi à cause du fait que cette lettre de résignation, donnée le 24 janvier, n'avait pas eu un accusé de réception quand déjà nous étions au 4 février, je me déterminai, dis-je, à écrire cette lettre produite et qui porte la date du 4 février au lieutenant-gouverneur, bien déterminé à résister à cette conspiration et à faire tout ce qu'un citoyen honorable doit faire pour conserver ce qui lui appartient et, dans le cas actuel, son mandat, et avant tout sa réputation.

Je désire particulièrement en cette occasion importante, et j'ai la confiance que l'hon. commissaire qui préside à cette enquête me donnera l'opportunité et le temps d'avoir les témoins qui corroboreront le témoignage que je viens de donner sur plusieurs points importants.

Je crois et j'espère que je ne rencontrerai pas non plus d'obstacles de la part du gouvernement de cette province.

L'hon. M. Lavallée demande qu'on lui relise son témoignage, mais Sir A. A. Dorion lui dit que sa déposition sera transcrite, qu'elle lui sera relue et qu'il devra ensuite la signer.

Par le juge.—Voulez-vous indiquer les témoins que vous desirez avoir?

M. Lavallée.—Oui, votre honneur. Le Dr Boulet, M. Pierre Chevalier, hôtelier, M. Tellier, avocat, M. le protonotaire J. O. Désilets, George Guilbault, G. A. Champagne, avocat, J. B. A. Richard, tous de la ville de Joliette; MM. B. Rocher, notaire, Jos. Faribault, avocat, M. le capt. Normandeau, de l'Assomption; M. Cléophas Beausoleil, M. P. pour Berthier; M. L. A. Roberge, entrepreneur, de Montréal; Joseph Roberge, de St Thomas de Joliette, et M. Fitzpatrick, de Québec.

En réponse à Sir A. A. Dorion, M. Lavallée dit qu'il veut prouver, par le Dr Boulet, le caucus qui a eu lieu dans la nuit du 23 au 24 janvier et ce qui s'y est passé. Il s'agit de prouver la conspiration. La plupart des témoins de Joliette comme ceux de l'Assomption prouveront cette conspiration.

M. Pierre Chevalier prouvera les allées et venues de M. Bazinet dans la même nuit et j'ai raison de croire qu'il a entendu une partie de la conversation entre M. Bazinet et moi. M. le protonotaire Désilets prouvera les raisons données à la cour, d'abord pour obtenir des indictements, puis pour ne pas procéder avec iceux. M. Mathias Tellier, avocat, fera la même preuve.

Quant aux autres messieurs de Joliette, Guilbeault et Richard, ils établiront ce qui a transpiré, ce qui leur a été dit après le caucus du 23 au 24 janvier, par certaines gens qui y assistaient. Les trois témoins de l'Assomption ont eu connaissance du voyage de M. Pacaud à Joliette, d'une partie de la conversation que M. Pacaud eut alors avec moi, le 23 janvier au soir, et autres faits en rapport avec la conspiration. M. Beausoleil, pour avoir eu connaissance et avoir eu en main ma lettre de démission et pour avoir exprimé son opinion sur l'à-propos des procédures instituées contre trois personnes et à être instituées contre moi. Les deux messieurs Roberge, au sujet des démarches faites par M. Pacaud et aussi sur certaines déclarations faites par M. le député Beausoleil au sujet de la conspiration.

L'hon. M. Mercier demande à M. Lavallée s'il a reçu une lettre du procureur général au sujet de cette enquête. M. Lavallée répond qu'il a reçu cette lettre le 8 mai, c'est-à-dire mardi dernier. Elle portait la date du 5 courant.

Cette lettre est produite au dossier.

En réponse à M. Mercier, M. Lavallée dit qu'il sait que M. Beausoleil est en Europe, mais qu'il est informé qu'il sera à New-York lundi; qu'il était parfaitement bien et sobre le 23 et le 24 janvier. M. L. A. Laberge était présent à la conversation qui a eu lieu entre M. Lavallée et M. Pacaud dans le train, mais il ne sait s'il a entendu une partie ou toute la conversation. Je puis ajouter que M. Roberge n'a pas demandé ce qu'il s'est passé entre M. Pacaud et moi. J'ai écrit à M. Roberge une lettre que je lui ai envoyé porter à Montréal. Cette lettre parle par elle-même et il n'y était aucunement question de M. Pacaud. Je n'ai pas chargé M. Roberge d'aller quérir M. Pacaud.

M. L. A. Roberge est alors assermenté Il produit une lettre datée de Joliette le 21 janvier 1888, qu'il a reçue du Dr. Lavallée. Au commencement de février, il a reçu une autre lettre du Dr. Lavallée datée du 31 janvier 1888.

M. le Dr Lavallée les identifie et il déclare en réponse à M. Mercier que celle du 21 janvier a été écrite sous le coup de l'intimidation. L'on disait couramment en général à Joliette, que le ministère public qui avait déjà fait indicter trois personnes, voulait en faire autant avec moi et me soumettre au désagrément d'un procès criminel. Je savais qu'on avait fait de telles instances auprès du gouvernement qu'il serait difficile, en l'absence du premier ministre, de faire accepter des explications que je croyais de nature à convaincre le gouvernement que les transactions reprochées avaient été faites de bonne foi, et qu'il serait prouvé à l'évidence qu'il n'y avait eu ni appropriation personnelle ni détournement des fonds du gouvernement.

M. Mercier demande alors à M. Lavallée si, à ce temps-là, il avait été menacé par quelque membre du gouvernement ou les substituts du procureur général Il répond qu'aucune menace ne lui avait été été faite directement par des ministres, mais qu'il savait que des personnes faisaient des instances auprès du gouvernement pour l'engager dans cette voie. Ces personnes sont de Joliette, de St. Félix de Valois et de St Gabriel de Brandon.

La lettre du 21 janvier a dû être écrite après dîner, vers 1 heure ou 2 heures de l'après-midi. Elle a été envoyée par un messager exprès, de Joliette à Montréal, à M. L. A. Roberge. Ce messager était M. Jos. Roberge. Elle a été écrite à Joliette. Il n'avait été informé par aucun officier du gouvernement qu'il serait poursuivi, mais des personnes qui tenaient la chose de ces messieurs le lui disaient. Bien avant cette époque, M. Dugas, avocat, et le notaire Chévigny, de Joliette, avaient fait des instances auprès de certaines personnes pour les engager à se porter dénonciateurs. Il a su que M. Dugas faisait ces instances par la personne elle-même qui en avait été l'objet et par d'autres personnes.

Il ne donne pas le nom de cette personne ou les noms des autres personnes parce qu'il a à répondre à des accusations criminelles, et que les nommer serait s'exposer. Il a entendu ces choses longtemps et aussi peu de temps avant le 21 janvier.

Lors de la rencontre entre MM. Pacaud, Lavallée et Roberge, ce dernier revenait de Québec où il avait dû aller en rapport avec la lettre du 21.

Comme on s'aperçoit alors qu'il est 2 heures moins le quart, Sir A. A. Dorion lève la séance et l'ajourne jusqu'à 2 heures et demie.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

L'hon. M. Mercier demande si avant de résigner, M. Lavallée a consulté quelques-uns de ses amis.

Le juge en chef considère que cette question est illégale.

L'hon. M. Lavallée répond ensuite aux questions qui lui sont posées par le commissaire.

J'ai rencontré M. Pacaud et ne puis dire si c'est lui ou moi qui ai commencé à parler de cette affaire-là.

M. Pacaud m'a déclaré qu'il était venu de la part du solliciteur-général avec des instructions limitées, lesquelles instructions demandaient d'offrir ma résignation au gouvernement et que si je la donnais il allait faire tout en son pouvoir auprès de ses amis politiques pour les déterminer à consentir à abandonner la poursuite.—J'ai répondu là dessus que je refusais. Plus tard, l'ayant rencontré, il m'apprit qu'il y avait divergence d'opinion entre ses amis. Le plus grand nombre voulait transiger et la minorité ne le voulait pas. Je lui dis alors que je ne résignerais certainement pas. Ensuite M. Pacaud m'a remis entre les mains l'écrit en question et me dit que si je me décidais je devais le signer et le lui envoyer.

A part de M. Pacaud, je n'ai parlé de cette affaire-là qu'à M. Bazinet.

MM. Roche, Faribault et le capitaine Normandeau ont eu connaissance du voyage de M. Pacaud à Joliette. C'est à M. Bazinet que j'ai remis ma lettre de démission, chez M. Magnan, pour la transmettre à son adresse. Je n'ai plus revu cette lettre, excepté ce matin.

Je ne suis point allé à la jonction de Lanoraie le 23 janvier pour rencontrer M. Pacaud et M. Roberge sur un télégramme de ce dernier demandant d'aller les rencontrer. C'est accidentellement que je les y ai rencontrés et je n'ai point reçu ce jour-là ni la veille de télégramme pour aller le rencontrer. J'ai bien reçu un télégramme de M. Roberge daté du 23 et venant de Québec me disant laconiquement *B. E. A. matter postponed, etc.*, et c'est en allant à Montréal que j'ai rencontré M. Roberge et M. Pacaud.

La lettre du 24 janvier 1888 a été écrite et signée chez M. Magnan, en sa présence et celle de M. Bazinet.

Le commissaire—après la déposition de M. Lavallée—dit que l'on devra assigner comme témoins MM. P. Chevalier, Faribault, Normandeau et un autre. Ces témoins comparaîtront lundi.

M. Cornellier, avocat, demande à ce que l'on fasse venir aussi comme témoins MM. le Dr Boulet et le protonotaire Désilets.

Le commissaire décide que la présence de ces témoins n'est pas nécessaire.

M. T. Casgrain insiste également pour la comparution de ces deux témoins. Le commissaire répond que sa décision est finale.

M. Casgrain demande que l'on tienne au moins compte par écrit de son application afin que ceux envers lesquels son confrère et lui sont responsables sachent qu'ils ont essayé de faire leur devoir.

M. Lavallée est ensuite interrogé par M. Cornellier.

M. Lavallée.—M. Fitzpatrick, avocat, était en cour lorsque le grand jury a été déchargé. J'étais en cour moi-même lorsque M. Dugas, avocat de la Couronne, a déclaré qu'il n'y avait point d'autre indictement à soumettre au grand jury, que les procédures n'étaient pas prêtes et que comme il s'agissait de procéder contre un citoyen haut placé, il n'avait plus rien à faire.

M. T. C. Casgrain voudrait qu'il fut permis au témoin de prouver qu'on lui a fait des menaces effectives, puisque c'est sous le poids des menaces qu'il a résigné.

Le commissaire est d'opinion que cette question n'est point légale et conséquemment elle n'est point posée au témoin.

A une question de M. Cornellier, M. Lavallée répond qu'il a résigné pour assurer la tranquillité à sa famille et à ses amis. Cette tranquillité était troublée par les menaces que l'on me faisait. Ainsi la présence de M. Fitzpatrick à Joliette pour aider l'avocat de la Couronne, la demande faite par le solliciteur général par l'intermédiaire de M. Pacaud d'abandonner mon siège, et en considération de cette concession que l'on se désisterait des procédures prises contre moi, ont été les seuls motifs qui m'ont déterminé à résigner.

M. Ls. Bazinet, député à l'Assemlée législative et cultivateur. Il prend communication de la lettre du 24 janvier 1888 et déclare qu'elle porte la signature de M. Lavallée. Cette lettre a été signée vers les 7 heures du matin. Je suis allé chez M. Magnan à 7 heures, laissant le Dr. Lavallée à l'hôtel qui devait nous rejoindre plus tard. C'est M. Lavallée qui m'a déclaré qu'il avait signé la tettre lorsque j'arrivai chez M. Magnan. J'ai apposé alors ma signature et M. Magnan a signé après moi.

Le Dr Lavallée prétend que l'on a conspiré contre lui. Pour ce qui me regarde, je n'ai connu aucune conspiration. Je n'ai fait ni promesses, ni menaces pour l'engager à signer la lettre. M. Lavallée m'a sollicité de venir à Québec pour régler cette affaire et intercéder en sa faveur auprès des ministres. Il me demandait cela, disait-il, non comme faveur, mais pour l'honneur de sa famille. C'était le 21 janvier qu'il me faisait cette demande. Avant cette entrevue, mais le même jour, le Dr Lavallée est venu lui-même me chercher au bureau de M. J. B. Chavigny, notaire de Joliette, me demandant si je pourrais aller le rencontrer chez Pierre Chevalier, et là nous avons entamé conversation en présence de Chs. Bazinet, mon frère. M. Lavallée me dit que si je voulais envoyer un télégramme au solliciteur-général, c'était bien facile, il n'y avait qu'à lui dire *Put off!* Je lui répondis que j'avais besoin avant d'agir de consulter mes amis.

Je me suis alors transporté au bureau de M. Dugas, avocat, où j'ai rencontré quelques amis qui m'ont conseillé de ne point me mêler de ces affaires-là. C'était préférable, me disait-on, de laisser à M. Lavallée lui-même l'occasion de prouver son innocence. De retour chez M. Lavallée, je lui appris que je n'avais rien à faire pour lui et retournai chez moi.

Dans la nuit du 23, je rencontrai de nouveau M. Lavallée à l'hôtel Chevalier. M. Lavallée était couché à ce moment dans sa chambre. Je frappai à sa porte poliment, une fois seulement, mais l'on ne m'ouvrit point. Je redescendis en bas et demandai à M. Chevalier si M. le Dr. L. était à sa chambre. "Oui, dit M. Chevalier, il y est; je vais aller avec toi." M. Chevalier monta le premier, frappa deux à trois fois, mais ne reçut aucune réponse. M. Chevalier prit la poignée de la porte et celle-ci s'ouvrit. De plus, il éveilla le Dr Lavallée. M. Chevalier redescendit en bas où ses amis l'attendaient pour jouer aux cartes. Je restai seul et demandai à M. Lavallée s'il avait encore la même opinion que celle qu'il avait exprimée à M. Pacaud, savoir qu'il devait donner sa résignation comme conseiller législatif pour la division de Lanaudière. Il me répondit que non et qu'il entendait garder son siège. Je lui ai tendu la main en lui disant au revoir et suis parti.

C'est le 24 au matin que je rencontrai pour la troisième fois M. Lavallée. Il m'avait envoyé chercher par un nommé Lessard vers 6 heures. Je me rendis à l'hôtel où je fis rencontre du docteur près de la porte. Il m'invita à monter en haut et là il me dit: "Après réflexion faite, je suis décidé à donner ma démission et suis prêt à signer immédiatement un projet de résignation. M. Lessard est ici; il est électeur et peut signer comme témoin." Je préfèrerais, lui ai-je répondu, avoir M. A. Magnan, comme témoin. M. Lavallée dit qu'il n'avait aucune objection à cela. Je me rendis en conséquence chez M. Magnan pour lui demander s'il voulait signer avec moi comme témoin, la résignation du Dr Lavallée. M. Magnan consentit à la proposition à la condition que le Dr vint à son bureau. De là, je retournai à l'hôtel raconter à M. Lavallée ce qui s'était passé. Celui-ci répéta qu'il n'avait nulle objection à se rendre chez M. Magnan, mais qu'il préfèrerait s'y rendre seul. Je partis le premier, M. Lavallée me suivant à une centaine de pas en arrière. Il entra dans le bureau de M. Magnan et signa le papier en question avec nous.

J'ai transmis la lettre de résignation à l'hon. M. Turcotte, l'un des ministres, mais je ne me rappelle point de la date.

Le témoin jure qu'il n'a fait ni menaces ni promesses pour induire M. Lavallée à donner sa démission, et qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il en ait été fait par ses amis.

Je n'ai pas appris avant le 21 janvier que M. Lavallée dut être poursuivi criminellement. C'est M. Lavallée lui-même qui me l'apprit.

Q. N'avez-vous pas fait de recherches qui pussent servir de base à une procédure criminelle?

R. Les recherches que j'ai faites avaient rapport à la poursuite qui a été prise contre le Dr Lavallée.

Q. Ver quels temps ces recherches ont-elles été faites?

R. Dans l'été ou l'automne de 1887.

Q. Pour faire ces recherches, aviez-vous été mis en disposition de documents émanant des archives, etc., déposés dans les bureaux du gouvernement?

R. Non. Les documents obtenus l'ont été pendant la session, sur une adresse faite à la chambre. Les documents consistaient en un état des sommes octroyées dans le comté de Joliette pour 1886.

Q. Avez-vous fait rapport à quelqu'un du département du résultat de vos recherches?

R. Oui. J'ai fait signer une déclaration solennelle à Alfred Clément, cultivateur de St-Félix de Valois, laquelle allait à dire que son nom inscrit sur un rôle de paie, comme ayant travaillé et ayant été payé $15 à $18, l'avait été sans autorisation. Il n'avait ni travaillé ni rien reçu.

Q. A qui avez-vous transmis cette déclaration?

R. A l'hon. M. Mercier, procureur-général. Cette déclaration ne regardait en rien M. Lavallée, mais seulement le conducteur des travaux de colonisation, M. Joseph Manseau.

Q. Savez-vous de quoi était accusé le Dr Lavallée le 24 janvier?

R. C'était au sujet de ce rapport de paie.

M. Lavallée m'avait fait le 21 du même mois la déclaration suivante: C'est que c'était lui-même qui avait fait la liste de paie à sa fantaisie.

Q. M. Fitzpatrick vous a-t-il fait connaitre le contenu de l'indictement?

R. Non. Je crois que c'est plutôt M. Dugas qui m'a parlé de cela. Il avait en sa possession les originaux des rôles de paie en question et je vis que c'était bien l'écriture du Dr. Lavallée.

Q. Quand a eu lieu votre réunion d'amis chez M. Dugas.

R. Le 21 janvier, j'ai rencontré au bureau de M. Dugas où tous les amis se réunissent d'ordinaire, le Dr. Boulet et M. Dugas lui-même. Je ne me rappelle pas si le Dr, Kelly y était.

Q. Le 23, y a-t-il eu une autre réunion chez M. Dugas de vos amis politiques?

R. Oui. Il y avait là MM. Ad. Magnan, notaire, Cabana, notaire, Chevigny, notaire, Geo. Desroches, F. Rivet, Ed. Migner, M. Dugas et moi-même.

Toupets-Perruques pour Dames

UN LOT DE 24 DOZ.

ACHETÉS D'OCCASION

Vendus à un immense rabais

Toupets de $3 et $4 pour $1 et $1.50

Ces toupets-perruques ont été achetés dans de telles conditions de bon marché, que malgré leur qualité exceptionnelle, M. VICTOR DESPLATS a résolu de les vendre à grand sacrifice, pour faire place à de nouveaux achats.

VICTOR DESPLATS

Perruquier et Coiffeur

237 et 239, RUE ST-JEAN.

Toupets invisibles pour Hommes

Ces toupets sont d'une perfection telle que l'illusion est complète. Il est absolument impossible de discerner lequel des deux hommes ayant en apparence tous leurs cheveux en porte un.

VICTOR DESPLATS, 237-239 rue St-Jean.

9 mai, 1888.

Parfumerie Salutaire

POUDRE DE RIZ PURE MARÉCHALE

POUR Sécher, Adoucir, Rafraîchir, Blanchir la peau et la préserver de la transpiration.

OLEO PARAFFINE

Pommade sans graisse au goudron CONTRE LA CHUTE des CHEVEUX

J. GERBAULT

PARIS, 13, rue Custine, 13, PARIS

Dépôts chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs

A VENDRE

Une très belle propriété, situé près de l'église à Beaumont, contenant 10 arpents en superficie, avec jardin spacieux, verger, allées bordées de grands arbres, grange, hangar, etc., puis une magnifique maison très bien finie, comprenant toutes les amélioration modernes, eau à chaque étage, closets etc. Prix modéré.

Conditions faciles. Possession immédiate.

S'adresser à N. J. MILLER, No. 4, rue St-Pierre à Québec, ou sur les lieux à N. A. MARTINEAU propriétaire.

18 avril 1888—1m.

Une propriété en brique à deux étages de 38 sur 30 située à St-Sauveur au nord de la rue St Valier, en face du marché St-Pierre, avec cave spacieuse.

C'est une bâtisse neuve et un très beau poste pour le commerce. Conditions faciles. Titres incontestables.

S'adresser sur les lieux au No. 180. ou à JOS. SAVARD, Notaire, 80, rue St-Valier, St-Sauveur

3 mars—n-o.

UNE MAGNIFIQUE TERRE SITUEE A St-Henri de Lévis, à quatre arpents de l'église formant 100 arpents de terre en culture, et aboutant à celle-ci, une bonne terre à bois avec sucrerie. Deux maisons bien finies construites sur le grand chemin, avec granges, hangars, fournil, glacière, etc. L'eau est servi par aqueduc dans toutes les bâtisses. Le tout en parfait ordre.

Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux à JOSEPH CHANDONNET, Pilote.

17 mars 1888 - 2m.

A LOUER

Le magnifique logement No. 36, rue Couillard, ci-devant occupé par feu M. A. E. DEMERS. Ce logement a été peinturé et tapissé tout dernièrement et possède toutes les améliorations modernes. Visible de 10 à 12 heures et de 3 à 5 heures tous les jours.

19 avril 1888—n.-o.

MAGNIFIQUE MAGASIN A LOUER. No. 306, rue St-Jean, en dehors des portes; à des conditions très faciles. Possession immédiate.

S'adresser à Dr. ED. MORIN & CIE, 314, rue St-Jean ou 32-34, rue St-Pierre.

1 mars 1888.

L'HOTEL DU PARC AU PALAIS, voisin du marché du Palais, meublé ou non meublé. Possession immédiate.

S'adresser à JOS. ALLAIRE N. P Pelletier & Allaire, Notaires.

Grande Tannerie située au coin des rues St Valier et Arago, pouvant servir de manufacture de chaussure.

S'adresser au No. 283, rue St-Valier.

10 mars—n-o, e-c.

Un grand logement pour maison de pension ou logement privé, situé vis-à-vis le bureau de Poste, dans les étages supérieurs du *Restaurant du Chien d'Or*.

A louer à bonnes conditions.

S'adresser à J. T. LAVALLEE. Propriétaire.

28 mars 1888—n.-o.

A VENDRE OU A LOUER

Cette magnifique propriété "Les Ormes," dans la Banlieue, sur le Chemin St-Foye, appartenant à la succession de feu ELEUSIPPE LARUE.

Le terrain mesure 80 sur 150 pieds, et la maison a peu près 40 sur 40 pieds.

Cette dernière est neuve et solidement construite, comprend rez-de-chaussée, deux étages complet et toit Mansard, est pourvue d'appareils de chauffage à l'eau chaude, d'eau chaude et d'eau froide à chaque étage, water closets et bain. L'eau y est fournie par l'aqueduc et les egouts sont parfaits. Le tout est dans le meilleur ordre possible. Titre parfait. Possession immédiate si c'est nécessaire.

V. W. LARUE, N. P. 28, rue Ste-Anne.

Hotel du Quai St-Denis

Cet hôtel, propriété de M. George Levêque, autrefois tenu par Mme Tessier, sera de nouveau ouvert le premier juin prochain. Inutile de dire qu'on y trouvera tout le confort possible. Le paysage et le site admirable de l'endroit sont trop bien connus des touristes, pour en parler.

AUSSI

A louer pour la saison d'été, deux magnifiques *Cottages* tout meublés et à proximité de l'eau salée.—Conditions faciles.

GEORGE LEVEQUE, Rivière-Ouelle.

24 avril—1m.

Traverse de St-Romuald et Sillerie

Le nouveau vapeur "Lévis"

Capt. L. DEROCHERS.

A commencer le 14 MAI, (le temps et les circonstances le permettant,) fera le trajet comme suit:

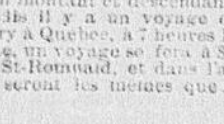

NEW-LIVERPOOL.	QUEBEC
5.15 A. M.	6.00 A. M.
8.00 A. M.	9.00 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.00 P. M.	2.00 P. M.
3.00 P. M.	4.00 P. M.
5.00 P. M.	6.15 P. M.
LES DIMANCHES.	
2.00 P. M.	1.30 P. M.
5.00 P. M.	3.00 P. M.
	6.00 P. M.

Arrêtant à St-Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant.

Tous les Samedis il y a un voyage de St-Romuald et Sillery à Québec, à 7 heures P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de St-Romuald, et dans l'après-midi, les heures seront les mêmes que le Dimanche.

12 mai 1888.

Traverse de l'Isle d'Orléans.

Le Vapeur "Orléans,"

Capt. BOLDUC,

LE ET APRES LE 14 MAI de temps et les circonstances le permettant, ce bateau fera le trajet comme suit:

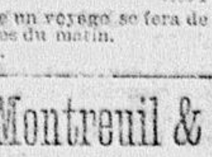

DE L'ISLE	DE QUEBEC.
5.15 A. M.	6.15 A. M.
8.00 A. M.	9.15 A. M.
10.00 A. M.	11.30 A. M.
1.30 P. M.	2.30 P. M.
3.30 P. M.	4.45 P. M.
5.30 P. M.	6.15 P. M.
LES DIMANCHES.	
1.45 P. M.	1.00 P. M.
3.15 P. M.	2.30 P. M.
5.00 P. M.	4.00 P. M.
7.00 P. M.	6.00 P. M.

Les jours de fête un voyage se fera de l'Isle à Québec à 8 heures du matin.

12 mai 1888—c.-c.

P. C. E. Montreuil & Cie

ÉPICIERS

Informent leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront demain MARDI, le 8 MAI, un magasin d'épiceries au

No. 362, Rue St-Joseph

où ils auront toujours le meilleur choix d'épiceries, liqueurs, etc., etc.

5 mai 1888—1m.

A LOUER

Un magnifique poste de commerce avec logement coin des rues Hermine et Signal, St-Sauveur, en face de Notre Dame de Lourdes.

S'adresser à PIERRE CELESTIN FORTIN, 63, rue Bedard, St. Sauveur

5 mai—1s.

Solution D'ANTIPYRINE DE TROUETTE

Calme instantanément et guérit les *Migraines, Névralgies, Coliques hépatiques et Néphrétiques, Asthme, Emphysème, Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Maladies nerveuses* et en général toutes les Maladies où la DOULEUR joue le principal rôle.

Bien exiger le nom de TROUETTE sur chaque Flacon.

Vente en Gros à PARIS: E. MAZIER, Pharmacien, 264, boulevard Voltaire.

Dépositaire à Ottawa: Dr F. X. VALADE.

Dépositaires à Québec: Dr Ed. MORIN & Cie, Pharmacien-Chimiste, 314, rue Saint-Jean.

Le Véritable ONGUENT CANET-GIRARD est un remède souverain pour la guérison de toutes les Plaies, Panaris, Furoncles, Anthrax, Blessures de toute espèce. Ce Topique excellent a une efficacité incomparable pour la guérison des Tumeurs, Excroissances de chair, Abcès, Gangrène. EXIGER SUR CHAQUE ROULEAU LA SIGNATURE CI-CONTRE. Dépôt général à PARIS, 4, r. des Orfèvres.—A Montréal Lavioleite & Nelson.

Le Pepsi-Champagne Gonin

CONSTITUE LE MEILLEUR DIGESTIF

Préparé à Reims avec du CHAMPAGNE de 1re Marque et de la PEPSINE TITRÉE.

Conserve le goût exquis du Champagne.

CE Vin EST SOUVERAIN dans les cas de *Dyspepsie, Crampes d'Estomac, Gastralgie, Vomissements de la Grossesse.*

Mode d'Emploi.—Une flûte ou un verre à Bordeaux au milieu et à la fin de chaque repas.

En Vente: Phie A. VICARIO, 13, Boulevard Haussmann ET TOUTES PHARMACIES.

Agents généraux pour le Canada: Dr Ed. MORIN & Cie, rue Saint-Jean, à QUÉBEC.

Société de Construction Permanente de Québec

Le et après le PREMIER MAI prochain, la Société paiera à ses actionnaires un dividende semi annuel de deux et demi par cent sur le fond capital.

Le livre de transferts d'actions sera fermé du 20 au 30 AVRIL courant, inclusivement.

Par ordre G. GOURDEAU, Secrétaire.

14 avril 1888—1m. c.-c.

TAPIS A BON MARCHÉ

Carres en Tapis a Bon Marche

Rugs et Nattes à Bon Marché

Nous venons de recevoir une grande quantité de ces marchandises, que nous recommandons comme étant les meilleurs valeurs que l'on puisse offrir. Nous invitons nos pratiques et le public à venir juger par eux-mêmes.

Carrés en Tapis de Chanvre

2 vgs x 3 vgs $1.30, 2½ vgs x 3 vgs $1.65, 3vgs x 3 vgs $2.00, 3 vgs x 3½ vgs $2.35, 3 vgs x 4 vgs $2.65.

Rugs en Tapis 35 pcs et 70 pcs 54c

Nattes en Tapis, seulement 37c

RIDEAUX BLANCS $1.20 ou $1.14 net la paire.

CANEVAS POUR RIDEAUX 40 pouces de large, 12c la verge.

MOUSSELINE FANTAISIE pour RIDEAUX 30 pouces de large 12½ la verge.

MOUSSELINE POUR RIDEAUX couleurs unis, nuances d'art 12½ la verge.

Tapis Tapisseries

25 pièces, achetées l'an dernier, vendues à grande réduction.

10 pièces, 75c pour 57c net, 15 pièces, 90c pour 67c net, 10 pièces, 95c pour 71c net, 10 pièces, Tapis Bruxelles 85c pour 62c net.

Glover, Fry & Cie.

7 mai 1888.

LE PREMIER AGE

C'est surtout à cet âge qu'il faut être particulier dans le choix des substances qu'on fait prendre à l'enfant. C'est ce principe qui a induit les pharmaciens et épiciers que la grande quantité de sirops qui se vende pour calmer les enfants en dentition à se procurer ce célèbre *Rob Bonnin*, l'indispensable compagnon des mères et des nourrices et qui n'a pas son égal pour calmer la douleur et donner le repos. Il a de plus ce grand avantage que par la même qu'il réchauffe, il empêche ou guérit non-seulement les coliques, mais tous les effets du froid, toux, rhumatisme, etc. Pareillement pour donner le repos à une grande personne qui est dans de grandes souffrances, de n'importe quelle cause.

L'onguent Eureka est infaillible pour les Hémorrhoïdes. 25 cts. la boîte.

6 avril 1888—1a. c. c. cl.

Loterie Nationale

TIRAGES LE TROISIÈME MERCREDI DE CHAQUE MOIS

Le dixième tirage mensuel aura lieu

Mercredi, le 16 Mai 1888,

VALEUR DES LOTS:

$60,000.00

Première Série

1 Immeuble	de	$5,000	$5,000
1 Immeuble	de	2,000	2,000
10 Terrains à Montréal	de	300	3,000
15 Ameublements	do	200	3,000
20 do	de	100	2,000
100 Montres d'or	de	50	5,000
1,000 Montres d'argent	de	20	20,000
1,000 do do	de	10	10,000
2,147 Lots valant			$50,000

$1.00 LE BILLET

Deuxième Série

1 Immeuble	de	$1,000	$1,000
100 Chaînes d'or	de	40	4,000
1,000 Services de toilette	de	5	5,000
1,101 Lots valant			$10,000

25 CTS. LE BILLET

LE SECRÉTAIRE, S. E. LEFEBVRE.

19, RUE SAINT-JACQUES, Montréal.

VICTOR MARIER, Agent pour la vente des billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doivent être adressées, No. 83, rue d'Aiguillon

26 décembre 1887

STOCK NOUVEAU

— CHEZ —

EUGENE CORRIVEAU,

Horloger, Bijoutier et Graveur

No. 25, Rue Caron, St-Roch,

Montres américaines en OR et en ARGENT, Pendules de $1 à $20, Pendules en Nickel, en peluche et de fantaisie.

Anneaux de mariage et Bagues.

Ouvrages de toutes sortes faits sur commande.

Les réparations reçoivent une attention particulière.

M. CORRIVEAU fait de la gravure sur métaux, une spécialité.

LUNETTES ET VERRES LAWRENCE

EN CRISTAL DE ROCHE

Chaussures! Chaussures!!

POUR PRINTEMPS ET ETE

Reduction extraordinaire dans les prix

D'ici au 1er MAI

DE 15 A 20 POUR CENT

C'est la plus belle occasion qui ne s'est encore vue à Québec, en offrant ainsi aux familles des chaussures à des prix aussi réduits, et cela également dans les chaussures de haute fantaisie et de grande toilette, comme dans celles dont on se sert pour exécuter les travaux les plus rudes.

Jamais encore, nous le repétons, pareille réduction n'a été offerte au public, dans le commerce de chaussures pour toutes les classes de la société.

Voici la raison pricipale qui a engagé les soussignés à faire cette énorme réduction d'ici au premier de MAI.

Les réparations et des changements pour l'embellissement de leur magasin étant pour se faire prochainement afin de leur permettre de pouvoir étaler tout un nouvel assortiment de chaussures dans les goûts les plus nouveaux et des plus variés, sont la cause première qui ont décidé les soussignés à offrir au public cet avantage vraiment extraordinaire de réduction.

Aux familles et au public en général d'en profiter d'ici au PREMIER MAI.

Au magasin populaire de

A. J. CARON & CIE

No. 228

RUE ET FAUBOURG ST-JEAN

QUÉBEC

19 mars 1888.

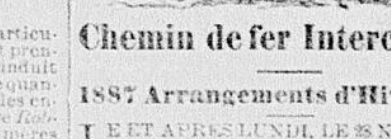

Chemin de fer Intercolonial

1887 Arrangements d'Hiver 1888

LE ET APRES LUNDI, LE 28 NOVEMBRE 1887, les trains sur cette voie, partiront chaque jour (les Dimanches exceptés), comme suit:

LES TRAINS QUITTERONT LÉVIS.

Pour Halifax et St-Jean	8.00
Pour Riv-du-Loup et Ste-Flavie	11.15
Pour la Rivière-du-Loup	17.55

LES TRAINS ARRIVERONT À LÉVI

De la Rivière-du-Loup	5.30
De la Riv-du-Loup et Ste-Flavie	13.43
De Halifax et St-Jean	17.55

Le char dortoir quittant Lévis les Mardis, Jeudi et Samedi, se rendra directement à Halifax, et celui quittant Lévis les Lundi, Mercredi et Vendredi se rendra à St-Jean.

Tous les trains circulent d'après le *Eastern Standard time.*

On peut obtenir des billets et aussi des informations relativement à la route, au fret et au prix des passagers de

T. LAVERDIÈRE, 40, rue Dalhousie, Québec.

D. POTTINGER, Gérant-Général. Bureau du Chemin de Fer. Moncton, N. B., 22 Nov. 1887.

LA LIGNE FRANÇAISE DU HAVRE.

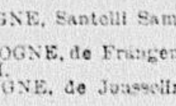

Compagnie Generale Transatlantique

Les magnifiques paquebots de cette ligne favorite pour le continent partiront de la jetée n. 42 (nouveau numero) de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA CHAMPAGNE, Boyer Samedi, 5 Mai à 1 P. M.

LA GASCOGNE, Santelli Samedi, 12 Mai à 6 A. M.

LA BOURGOGNE, de Frangeul Samedi, 19 Mai, à 11 A. M.

LA BRETAGNE, de Jousselin Samedi, 26 Mai, à 6 A. M.

PRIX DU PASSAGE POUR LE HAVRE

1ère classe (vin compris) $120 $100 et $80

2ème classe $60.

Billets aller et retour à prix reduits.

Entrepont de New-York au Havre, $25. Entrepont de New-York à Paris, $28.50, avec aménagement superieur comprenant vin, literie et ustensiles.

LOUIS DE BEBIAN, Agent, 3, Bowling Green, New-York.

R. M. STOCKING, agent pour Québec, 32, rue St-Louis.

DEMENAGEMENT

NAP. CLOUTIER

CORDONNIER

VIS-A-VIS DE M. McKENNON

A transporté son établissement au No. 191 rue St-Valier, vis-à-vis le marché Saint-Pierre

Afin de faire place à un stock nouveau M. Cloutier écoulera son ancien stock à grand sacrifice. Chacun sait que la réputation de son établissement n'est plus à faire.

M. CLOUTIER tient une spécialité de bottes sauvages, de pêche et de chasse qu'il vendra à très bas prix.

20 avril—1m 3f. s. &. c. cl.

A vendre à St-Romuald

Le vieux poste de commerce occupé par M Joseph Lachance, dans le centre du village Etchemin, avec quai sur le fleuve, maison, hangard, etc., etc.

Conditions faciles.

S'adresser à JOSEPH LACHANCE ou à J. BOUTIN BOURASSA, Ecr., N. P.

19 avril 1888—1m.

ANNONCES NOUVELLES

Job! Job! Job!—Tanguay & Lépinay.
Les personnes souffrant de Hernies—M. S. W. S. Toms.
Société Bienveillante des Journaliers de Navires—Delphis J. Marsan.
Union Mutuelle des Cochers.
Demandée.
Demandée—Gaspard Lemoine.
A louer—Pierre Celestin Fortin.
Chambres à louer—Mme. Veuve A.
Demandés—J. Maguire.
Traverse de St-Romuald et Sillery.
Traverse de l'Isle d'Orléans.
Vente à l'encan—A. J. Maxham & Cie.

EXTRA

5 HEURES P. M.

Pas de Pont !

Le gouvernement federal refuse de l'aide

Ottawa, 12

Je suis en mesure de vous informer que l'entreprise du pont sur le St. Laurent ne recevra aucune aide du gouvernement de la Puissance cette année.

Non-seulement Québec, mais les comtés de la rive nord et du sud ressentiront vivement les délais apportés par le gouvernement.

Plusieurs ministres ont fait leur possible, d'autres ont combattu le projet.

Le *Québec Central* recevra un subside.

On rapportait ce matin que M. F. X. Lemieux député de Lévis, avait exprimé assez ouvertement le mécontentement qu'il éprouvait de n'avoir pu faire nommer un citoyen de Lévis au siège laissé vacant dans la chambre haute par feu l'hon. M. Couture.

On télégraphie d'Ottawa que le sénateur Robitaille, M. Riopel, son beaufrère, et M. McGreevey, député de Québec-Ouest, n'ont point signé la pétition en faveur du pont.

L'hon. M. Turcotte a tenu hier soir une grande assemblée politique à Trois-Rivières.

Il a adressé la parole ainsi que l'hon. M. Mercier et MM. L. P. Pelletier et E. Pacaud.

La démission du Dr Lavallée

Continuation de l'enquete

Les dépositions continuent d'être piquantes

On a continué ce matin l'interrogatoire de M. Ls. Bazinet, député local du comté de Joliette.

M. C. A. Corneillier pose une couple de questions relatives au caucus du 23 janvier, mais elles ne sont pas permises par Sir. A. A. Dorion. L'avocat de l'hon. M. Lavallée insiste pour que ces questions soient consignées, mais le président s'y refuse absolument.

M. Bazinet dit qu'il est allé rencontrer M. Lavallée à son hôtel après avoir vu ses amis et avoir appris de M. Pacaud que M. Lavallée voulait donner sa démission. Il ne connaît pas les considérations qui ont porté M. Lavallée à donner sa démission. C'est M. Pacaud qui leur a dit qu'il voulait démissionner.

M. Pacaud leur a dit qu'avec la démission de M. Lavallée on aurait l'avantage de nommer à sa place un de nos amis.

Q.—M. Pacaud vous a-t-il demandé d'offrir quelque chose en compensation de la résignation ?

Question remise au témoignage de M. Pacaud.

Q.—Comment expliquez-vous que M. Lavallée fût en communication avec ses adversaires politiques pour donner sa démission ?

R.—Je ne l'ai pas vu en explications. M. Pacaud, venu à la demande de M. Lavallée, nous dit que M. Lavallée était prêt a être notre plus fidèle partisan si on voulait abandonner certaines poursuites criminelles contre lui. Il voulait plutôt une enquête.

Q.—C'est après cette conversation que vous êtes allé voir M. Lavallée ?

R.—Oui, Votre Honneur.

Q.—Lui avez-vous dit ou fait comprendre alors que vous et vos amis étiez prêts à accepter sa démission ?

R.—Il a pu le comprendre.

Q.—Si M. Lavallée devait donner sa démission, que deviez-vous faire ?

R.—Arrêter les procédures et faire une enquête au prochain terme. C'est alors et pour cette raison que nous avons accepté sa démission. Cela avait été déterminé au caucus qui se tenait chez M. Dugas.

Q.—Avez-vous donné à entendre à M. Lavallée que cette détermination avait été prise au caucus ?

R.—Non. Je n'ai été que 4 ou 5 minutes avec le Dr Lavallée, lors de mon entrevue avec lui.

Q.—Etiez-vous, par le ministère public ou ses officiers autorisé à discontinuer les poursuites, à le dire à M. Lavallée ?

R.—Je n'ai pas été autorisé et il n'est pas à ma connaissance que personne ait été autorisé.

Q.—Pourquoi M. Lavallée vous a-t-il donné sa démission au lieu de la donner à une autre personne ?

R.—Je n'en connais aucune.

M. le juge Dugas, de Montréal, est ensuite assermenté. On lui montre les lettres du 24 janvier et du 4 février, et il dit que personnellement il ne connait rien qui se rapporte à ces lettres.

M. A. Magnan, notaire, de Joliette, prend communication de la lettre de démission du Dr Lavallée datée du 24 janvier et qui porte sa signature au bas comme témoin.

Le 24 janvier, M. le Dr Lavallée est arrivé chez moi, à mon bureau, me demandant si je voulais signer un document comme témoin. Ce document portait la date du 23 janvier. Je lui fis remarquer la chose ; alors il demanda une feuille de papier pour transcrire ce document qu'il signa ensuite. Le témoin et M. Bazinet signèrent comme témoins. En partant, M. Lavallée dit au témoin : "Gardez donc la chose secrète pendant quelque temps." Avant l'arrivée de M. Lavallée, M. Bazinet était venu lui demander s'il voulait signer comme témoin la démission du Dr Lavallée.

Il répondit : oui, mais à condition que M. Lavallée vienne à mon bureau faire signer cette démission.

Le témoin jure positivement qu'il n'a vu le Dr Lavallée que le matin du 24 janvier et qu'il ne lui a fait aucune menace ni promesse.

Le témoin et M. Bazinet sont les adversaires politiques de M. Lavallée.

M. A. Caba[illegible] notaire, est ensuite interrogé. La [illegible] de démission du Dr Lavallée a été écrite le 24 janvier, entre 7 et 7½ hrs du matin, par le Dr lui-même. Il en a reconnu l'écriture et la signature en ma présence.

A ma connaissance il n'y a eu aucune promesse ni aucune menace de faite au Dr Lavallée, soit par moi ou aucune autre personne pour l'engager à signer sa démission de conseiller législatif.

Edouard Lessard, de Saint-Jean de Matha, était à Joliette le 24 janvier dernier. Le Dr Lavallée lui a demandé, vers 4 où 5 heures du matin, d'aller chercher M. Bazinet, en lui disant qu'il était prêt à donner sa démission de conseiller législatif. M. Bazinet est venu. Il ne connait rien de ce qui s'est passé alors entre eux. La veille, il avait été question de la démission de M. Lavallée qui vint à ma chambre a l'hôtel. Il me demanda si je savais que des procédures allaient être instituées contre lui. Le témoin répondit non, mais qu'il en avait entendu parler. M. Lavallée dit alors qu'on demandait sa démission et qu'il croyait bien ne devoir pas la donner. M. Lavallée lui demanda d'aller chercher M. Alfred McConville, ce qu'il fit, mais le Dr lui dit, le lendemain matin, que M. McConville n'était pas venu. En revenant de Montréal, j'avais entendu dire que des poursuites allaient être instituées contre le Dr Lavallée. Le matin du 24 janvier, le témoin dit dit au Dr Lavallée, qui le consultait à ce sujet, que pour avoir la paix il serait mieux pour lui de donner sa démission.

M. George Desroches, marchand de Joliette, a lu le 24 janvier la lettre de démission du Dr Lavallée, dans le bureau de M. Dugas, avocat. Cette lettre était aux mains de Bazinet.

M. J. Chevigny, notaire qui est ensuite interrogé ne connait rien du tout, et il cède sa place à un autre.

M F. O. Dugas avocat et substitut du procureur général à Joliette dit que le 23 janvier, M. Pacaud est allé à son bureau où il a rencontré un certain nombre d'amis politiques. Il se déclara envoyé par M. le Dr Lavallée pour dire qu'il n'y avait rien de sérieux dans les procédures contre trois personnes, Manseau Crépaut et Tessier, pour certains travaux de colonisation ; que M. Lavallée était disposé à être à l'avenir un de nos meilleurs amis. Quant au témoin, il dit qu'il ne voulait rien de cela ; que M. Lavallée et ses amis auraient l'occasion de se laver des accusations portées contre eux, s'ils étaient innocents. M. Pacaud dit aux amis que M. Lavallée donnerait sa démission sans aucune considération. Les amis ne voulaient pas entendre parler de cela.

M. Pacaud a écrit à mon bureau un projet de résignation disant que M. Lavallée était prêt à signer sans aucune considération. Après le départ de M. Pacaud il fut encore question de la démission de M. Lavallée, et on résolut d'envoyer M. Bazinet auprès de lui pour lui faire remettre cette démission. M. Bazinet revint, disant que M. Lavallée persistait à ne pas vouloir démissionner.

Il était bien entendu que le témoin ne voulait pas intervenir dans cette affaire là, et il n'a fait aucune promesse ni menace au Dr Lavallée.

Q.—M. Pacaud vous a-t-il expliqué pourquoi cette démission passait par les mains de vos amis ?

R.—M. Pacaud ne me l'a pas dit.

Le témoin a été chargé, au mois de décembre, de s'enquérir de certaines irrégularités d'un rôle de paie pour travaux de colonisation entre St. Félix et St. Gabriel. Il fit rapport que le rôle était inexact et que les travaux n'avaient pas été faits. Il fit préparer une déclaration solennelle à ce sujet. Plus tard il reçut ordre du gouvernement de poursuivre un nommé Manseau, mais comme ce dernier était rendu aux Etats-Unis il décida d'abord de ne rien faire mais ensuite l'affaire fut continuée. Plus tard encore il fit des recherches et émit d'autres indictements contre Tessier et Crépeau. Le 23 janvier il n'avait pas encore assez de renseignements de procéder contre le Dr Lavallée. De concert avec M. Fitzpatrick, il fut décidé de ne rien instituer contre le Dr Lavallée, étant donné sa position, sans faire une enquête préliminaire.

Faute d'espace, nous sommes forcés de couper ici ce compte-rendu.

DEUXIÈME CENTENAIRE

L'ÉGLISE N.-D. DES VICTOIRES

Grande démonstration religieuse
23 mai 1888

On s'occupe avec beaucoup d'activité de la célébration de cette grande fête religieuse et nationale annoncée déjà depuis longtemps. On sait qu'à cette occasion la fabrique de Québec a fait réparer l'église de la Basse-Ville qui compte aujourd'hui ses deux cents ans d'existence, et tient le premier rang parmi nos plus chers souvenirs historiques.

On essayera de donner à cette démonstration du 23 courant tout l'éclat qu'elle mérite. Les citoyens de la Basse-Ville, ceux de N.-Dame de Québec, paraissent intéressés à cette fête, mais nous croyons que tout Québec devra aussi y prendre sa part relative.

Nous espérons qu'on saura dignement seconder le zèle de M. le Curé de Québec et de M. le Chapelain qui ont donné tant de soin à la préparation de cette fête religieuse nationale.

Afin de saisir tous les esprits du projet de cette démonstration, nous donnons aujourd'hui même l'ébauche du programme du 23.

PROGRAMME

A 10 heures précises Son Eminence le Cardinal chantera une messe pontificale à N.D. des Victoires.

Son Eminence quittera l'archevêché à 9 heures moins un quart, accompagnée de toute sa cour, et se rendra à la Basse-Ville dans sa voiture de gala.

Le clergé en surplis se rendra à la Basse-Ville et recevra Son Eminence qui prendra la *Magna cappa* dans le bas de l'église et s'avancera dans le chœur, revêtira les habits pontificaux.

Il y aura messe en musique par un des chœurs les plus en vogue de Québec, dont le quatuor vocal formera le noyau.

Le sermon sera donné par l'un des anciens chapelains de Notre-Dame des victoires.

Pour l'avantage des personnes qui désirent faire leurs pélérinage à N.D. des Victoires, des messes seront dites depuis 5 heures jusqu'à 8 heures, et une dernière immédiatement après la grand'-messe.

L'exiguité du local ne permettant pas de recevoir la foule comme elle le désirait sans doute, on sera forcé de n'admettre que ceux qui seront porteurs d'une carte, qui, cela va sans dire, sera donnée aux propriétaires de bancs. Les allées seront réservées pour les invités.

Le soir, à 7 heures, il y aura salut solennel.

Les citoyens de la Basse-Ville sont invités à orner les rues Notre-Dame et Lamontagne par où passera Son Eminence.

Les décorations de l'église seront bientôt prêtes, nous croyons que le premier pèlerinage, celui des congréganistes de la Haute-Ville, aura lieu le jour de la Pentecôte.

EN IRLANDE

M. Dillon condamné à la prison

Dublin, 12.—Le procès que vient de subir M. Dillon, M. P., pour offenses tombant sous le coups du crimes act, s'est terminé par la condamnation de l'accusé à 6 mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

La situation militaire de l'Angleterre

Londres, 12.—Le *Daily Telegraph* publie un article de fond intitulé "l'Angleterre en danger !" où il est dit "d'après la plus haute autorité militaire" que la force de l'armée anglaise est tout à fait insuffisante.

"Si des troupes supplémentaires, dit le journal, étaient enrôlées demain, il n'y aurait pas de casernes prêtes à les recevoir. Un grand nombre de nos batteries d'artillerie possèdent les canons les plus mauvais qu'ait jamais eus une armée quelconque.

"Bien que nous possédions un modèle de canon supérieur nous n'avons pas les moyens d'en fabriquer si ce n'est au bout d'une éternité. Nous possédons aussi le meilleur fusil à répétition qui ait jamais été inventé, mais il n'a encore été donné à aucun de nos régiments. Les magasins de l'armée sont lamentablement insuffisants.

"La situation de notre marine est presque aussi mauvaise. Il n'y a pas un seul canon se chargeant par la culasse dans nos forteresses de Portland à la Tweed, le dernier type en usage étant le canon Armstrong de sept pouces."

Nouvelles Diverses

Société d'éducation

Hier soir a eu lieu dans la chapelle St. Joseph de la Basilique, une assemblée générale des membres de la société d'éducation du district de Québec pour l'élection des nouveaux officiers, ont été élus :

Président.—Rév. M. Plamondon, curé de St-Jean-Baptiste.

Vice-présidents.—M. l'abbé Bélanger, curé de St-Roch et M. l'abbé Faguy, curé de la Basilique.

Trésorier.—M. D. Brousseau.
Secrétaire.—M. C. Labrecque.

Un spécialiste

M. Toms, spécialiste qui s'occupe du traitement des hernies est à l'Hôtel St-Louis où ceux qui souffrent de ces affections pourront le consulter.

Pour information, voir l'annonce dans une autre colone,

Demandé

Un jeune homme désireux d'étudier la pharmacie trouvera à se placer à la pharmacie Brunet & Cie., 139 et 141, rue St. Joseph

Si vous voulez acheter

un satin merveilleux et bon marché allez chez F. X. Lepage. Rue de la Couronne.

Perrault

L'emploi des Savons Perrault guérit radicalement toutes les maladies de la peau. On les emploie avec un succès non contesté dans les cas d'érysipèle, de démangeaison, de rougeurs, etc. L'usage de ces savons fait aussi disparaître les dartes, les boutons, le masque, les gerçures, etc, etc. On les vend à la pharmacie W. Brunet & Cie, 139 et 141, rue St.Joseph, St-Roch.

Un officier tiré par un soldat

Le capitaine Valcourt, de St Cimon, comté de Bagot, a été tiré accidentellement vendredi dernier et est mort samedi. Le défunt était âgé de 25 ans et commandait la 3e compagnie du 84e bataillon.

Vendredi dernier il alla avec quelques-uns de ses hommes tirer à la cible. Le capitaine Valcourt plaça lui-même la cible près de la rivière et chargea sa carabine après être revenu environ deux cents verges en arrière. Comme il épaulait, il s'aperçut que la cible était mal placée, et il y courut sans sa carabine. Au moment où il arrangeait la cible, un de ses hommes nommé J. Dennis, s'empara de son arme, et ne la croyant pas chargée, il visa et pressa la détente.

La balle atteignit le capt. Valcourt à la jambe droite qui fut fracturée. Le blessé fut de suite transporté chez le médecin de la localité, qui fut d'avis que l'amputation était nécessaire. Mais le Dr Hingston, de Montréal, qui se trouvait au village, pansa et banda le membre blessé, dans l'espoir de le sauver.

Dans la nuit, le capt. Valcourt tomba dans le délire et sortit de son lit. Les bandages se relâchèrent alors, la blessure se rouvrit sans que personne put la panser, et le malheureux perdit tellement de sang qu'il expira peu après.

Soirée à St-Sauveur

Une séance sera donnée à St-Sauveu lundi soir, le 14 à 7 heures, à la salle du Conseil. Le programme promet beaucoup et les personnes qui voudront bien se rendre à cette soirée ne seront pas déçues dans leur attente. Les prix d'admission pour les siéges réservés sont de 20 cts. parterre et galeries 10 cts.

Il y aura la veille, le dimanche, à 4½ heures une répétition pour les enfants Prix d'admission : 3 cts. seulement.

Personnel

Le Dr Lachapelle, de Montréal, président de la commission d'hygiène, est à Québec.

Mort de M. St. Hilaire

M. E. E. St. Hilaire, député de Chicoutimi et Saguenay à la législature locale, est mort ce matin à sa pension, chez M. Dutremblay, arpenteur, Grande Allée. Il était âgé d'environ 52 ans.

M. St. Hilaire était depuis quelque temps sous les soins du Dr Lemieux, fils, et il n'est pas mort subitement comme le bruit en a couru.

Il a reçu les derniers secours de la religion, et il a été administré par le Père Désy.

On ne sait pas encore si ses funérailles auront lieu ici ou à St Prime du lac St Jean où est sa famille.

Job ! Job

Parasols 38 cts
Gants kid 4 boutons 45 cts
Chemises blanches 35 cts
Indienne 5 cts
Cashmere noir 10 cts.
Tanguay & Lepinay, 218 rue St-Jean.

A Ste-Anne de Beaupré

Au moment où s'ouvre la saison des pèlerinages au sanctuaire de Ste-Anne de Beaupré, M. A. Paré, qui tient une des meilleures pensions de cette paroisse, remercie sincèrement les nombreuses personnes qui sont descendues chez lui l'an dernier. Il les informe en même temps ainsi que tous les pèlerins, qu'il a fait de grandes améliorations à son établissement, qui est situé vis-à-vis le quai de Ste-Anne et qui est connu sous le nom [illegible] *Post-Office*. Les salles sont spacieuses, table excellente, les chambres confortables et le salon bien monté. Il y a un harmonium, des jeux, etc. Les repas coûtent 25 cts.

Pas de déception

Les lecteurs de journaux se sont fait prendre si souvent par des réclames dissimulées dans une histoire quelconque, qu'ils sont devenus défiants au point de compromettre bien souvent leurs intérêts. En effet, s'ils se doutent de quelque chose, ils vont rejeter le journal sans se donner la peine de lire un peu plus loin quelques lignes qui leur feront réaliser une notable économie. Supposons par exemple qu'il s'agisse de la maison Herman Young, 91-93-95 rue du Pont, n'est-ce pas avantageux pour le public de savoir que ce gros marchand-quincaillier vend de la coutellerie brevetée à nulle autre pareille, des rasoirs qui passent sur le visage comme un souffle, et des peintures superbes ? Certainement ! Eh bien, vous l'avez lu ? maintenant allez-y.

Injustice criante

Les fermiers de la pesée à foin du marché du Palais, qui ont payé cette année à la corporation un prix excessif pour ses revenus, ne sont nullement protégés par les autorités. Plusieurs endroits de la ville sont transformés presque tous les jours en véritables marchés à foin ou l'on achète à l'œil dans l'espoir de sauver quelques sous. Et cependant trois fois sur quatre c'est le contraire qui arrive. La corportion devait nommer un inspecteur des marchés ; attend-elle pour agir de recevoir des protêts notariés ?

Cour de police

Un nommé Gagné, arrêté hier pour avoir volé environ quatre minots de charbon appartenant au chemin de fer du lac St Jean, a été condamné à deux mois de prison.

Terrible accident

Un bien triste accident vient d'avoir lieu à Ste Anne de la Pérade. Mme Laganière descendait un escalier avec une lampe, lorsqu'elle trébucha et le pétrole se répandit sur ses habits et prit feu. En un instant la malheureuse ne fut plus qu'un brasier. La servante, avec qui elle était seule à la maison, eut peur et courut chez les voisins pour demander du secours.

Durant ces quelque minutes Mme Laganière souffrait horriblement, ses chairs étant à moitié consumées. Enfin le secours arriva et on éteignit les flammes. La victime de ce triste malheur est dans un état désespéré.

Suicide par la corde

Jeudi matin, un cultivateur de St Patrice de Beaurivage, comté de Lotbinière, nommé James Butler et âgé de 48 ans, a été trouvé par sa femme pendu à une poutre, dans sa grange. Les pieds étaient à six pouces du sol. C'est le fils du défunt qui a coupé la corde. Ce malheureux qui était sobre et très estimé, se plaignait depuis quelque temps de violents maux de tête.

Le Dr Pâquin, de St Sylvestre, député coroner, a tenu une enquête, et les jurés ont rendu un verdict de "suicide par pendaison pendant une attaque momentanée d'aliénation mentale."

Cour du recorder

Deux journaliers de St. Sauveur arrêtés pour ivresse et tapage, rue Richmond, ont été condamnés à quinze jours de prison chacun.

Une vieille ivrognesse, Marie Célina Couillard, âgée de 79 ans et qui est une habituée de la prison, y a été envoyée pour quatre mois pour ivresse.

Le médecin des Etats-Unis qui a comparu hier pour ivresse a été arrêté de nouveau le soir pour la même cause et condamné cette fois à $10 d'amende. Hier matin il avait $146 et ce matin il n'avait que $46. Il a été vu hier rue Richmond en compagnie de deux voleurs.

Affaires municipales

Voici la composition des comités permanents du conseil municipal nommés à la séance d'hier soir :

Comité des finances.—MM. McWilliam, Rochette, Hearn, Miller, Chouinard, Bilodeau, Vincent et Guay.

Comité du feu.—MM. Gagnon, Foley, Duquet, Kaine, McGreevy, Tessier, Rinfret et Barbeau.

Comité des chemins.—MM. L. J. Demers, Matte, Chambers, S. Demers, Carrel, Kaine, Guay et Barbeau.

Comité de l'aqueduc.—MM. Duquet, Hearn, Rinfret, S. Demers, Tessier, Carrel, Rhéaume et Goulet.

Comité des marchés.—MM. Vincent, L. J. Demers, Rochette, O'Connell, Gagnon, Chambers, McGreevy et Foley.

Comité de la traverse.—MM. Hearn, Miller, Tessier, Rhéaume, Carrel, Matte, Chouinard et Goulet.

Comité des réglements.—MM. Chouinard, Kaine, Matte, Carrel, S. Demers, Tessier et Goulet.

Comité d'hygiène.—MM. Rinfret, L. J. Demers, Bilodeau, Guay, Foley, Duquet, O'Connell et Rochette.

Maison populaire

L'épicerie L. N. Bergeron & Cie. 205 rue St. Joseph, vis-à-vis le couvent de St. Roch, vient à peine d'ouvrir ses portes, que déjà elle est très achalandée et en voie de devenir fort populaire. Son succès s'explique facilement par le fait que les clients sont servis avec courtoisie et affabilité, et qu'elle ne vend que des articles de choix.

Accident

Jeudi, plusieurs enfants jouaient sur un des quais de la rue Champlain lorsque l'un d'eux, nommé Delaney, fut atteint dans un œil par un morceau de ferblanc que tenait un de ses petits camarades. Il va perdre l'usage d'un des yeux sinon des deux.

A l'épouvante

Hier soir le cheval d'un charretier nommé Moisan a pris l'épouvante, rue Ste-Anne, quoiqu'il fût attelé à une charrette contenant une demi corde de bois. Le lourd véhicule a été renversé et en partie démoli et l'animal emporté, qui s'était abattu, s'est relevé et a continué sa course furibonde dans la direction de la terrasse. En passant vis-à-vis le terrain des anciennes casernes, il a accroché la voiture d'expédition de l'épicerie Adam Watters, qui stationnait à une porte, et il l'a endommagée fortement. Là se sont terminés ses exploits.

La maison Blanche, toujours elle, vend un magnifique gand de kid de toutes couleurs à 2 cents la paire ; 2 cents la paire.

Aussi, frange en soie de toutes couleurs à 5 cents, 5 cents.

P.S.—Il est entendu que pas plus d'une paire de ces gants est vendue à chaque pratique, afin que tout le monde en ait.

DECES

Larivière.—A St Sauveur, le 11 du courant, à l'âge de 34 ans, Mme Malvina Vézina, épouse de feu Jean Larivière.

Ses funérailles auront lieu lundi matin à 9 heures. Le convoi partira de la demeure de M. Louis Lapointe, beau-frère de la défunte, No 116, rue Colomb, à 8.45 heures, pour se rendre à l'église et de là au cimetière St Sauveur. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VENTE A L'ENCAN

Par M. M. MAXHAM & Cie.

D'une propriété de valeur sur la rue St-Valier avec un emplacement servant de cour à bois, côté Nord de la rue St-Valier, No. 24, appartenant à la succession de feu James Clearihue.

La maison en pierre à deux étages, couverte en tôle comprenant 12 chambres, aussi qu'une cuisine et une salle à manger au sous sol, table de pierre, remise couverte en tôle avec une vaste cour en arrière.

AUSSI—En arrière de la dite résidence un lot de terrain, 40 x 83 (plus ou moins) dans la cour à bois. Le tout comprend 6,854 pieds.

Vente Mercredi, 16 courant

au bureau de J. A. Maxham & Cie., rue St-Pierre à 11 hrs. A. M.
11 mai 1888. A. J. MAXHAM & Cie.

Vente de balances, sel, coffre fort, refrigerateur de saindoux, balances plateforme et autres, bouilloire, etc., etc.

M. M. MAXHAM & CIE, VENDRONT LUNDI prochain le 14, au No. 48, Sault-au-Matelot, environ 500 minots de gros sel, refrigerateur de saindoux, balances plateformes et autres, 2 sets de harnais, bouilloire (60 gallons), tranchet avec billot, tonneaux vides, tinettes vides. Aussi, ameublement de bureau consistant en pupitres horloge, tableaux, poeles, etc. Vente à 2 p. m.
A. J. MAXHAM & Cie.
12 mai 1888. Encanteurs.

La Société de Construction Permanente de Québec

La 32ème ASSEMBLEE GENERALE Annuelle des Actionnaires de cette Société se tiendra à son bureau LUNDI, le 28 de MAI courant, à SEPT HEURES et DEMIE P. M., dans le but d'élire des directeurs pour l'année courante. A cette assemblée il sera soumis un rapport de l'état des affaires de la Société.
Par ordre, G. GOURDEAU,
11 mai 1888—15j. Secrétaire.

VOITURES D'ENFANTS

UN
ASSORTIMENT COMPLET

Patrons Nouveaux

PRIX CONVENABLES

Ces voitures sont de huits différents patrons bien choisis, solidement faites.

A. E. VALLERAND
67, RUE DALHOUSIE

VOYEZ

Dans ce moment où chacun sent le besoin de renouveler son mobilier et de faire l'achat de nouvelles fournitures de maisons, on ne saurait mieux faire que d'aller faire une visite chez

Myrand & Pouliot
215, RUE ST-JOSEPH

ou où est certain de trouver à un prix excessivement bas un grand assortiment de

Tapis tapestry,
Tapis de ficelle,
Tapiz d'escalier en ficelle et en laine,
Prélart,
Feutre,
Point à Rideau
blanc et en couleur à la verge et au patron,
Lambrequins, en point et en brocotelle
Toile à *blind*, etc., etc.

Aussi, tous les accessoirs tel que poles, corniches, supports, epingles à rideau, anneaux, chaines, crochets, baguettes pour escalier, etc. Qu'on nous permette d'inviter le public à venir jeter un d'œil sur nos serges à habits ; noires et de couleur, sur nos tweeds à habillement, étoffes à robes, etc.

MYRAND & POULIOT
215, Rue St-Joseph
Vis-a-vis le Couvent
8 mai 1888.

Union Mutuelle des Cochers

Les membres de cette Union sont informés que M. Augustin Ardouin a perdu son cheval et qu'en consequence ils sont priés de payer leur contribution d'ici à MARDI prochain, le 16 du courant, à M. Louis Mallet, trésorier, No. 243, rue St-Olivier. Par ordre.
12 mai 1888—2f.

Toile a vendre au rabais

1000 Verges de toile blanche acheté de la manufacture Belge I. Van Ernden que je puis vendre la moitié du prix quelle me coûte a la manufacture.

Avis est donné aux personnes qui en ont déjà acheté. Ceux qui voudront s'en convaincre pourront s'adresser à

IGN. BILODEAU.
67, rue Richelieu.
mai—1m. Faubourg St-Jean, Québec

J. A. BELANGER
Manufacturier à la Vapeur
D'ouvrages en Marbre, en Granit et en Pierre
272, RUE ST-JOSEPH
ST-ROCH, QUÉBEC

Monuments, Epitaphes, et Entourages de lots, etc., à aller visiter son assortiment qui est le plus grand et le plus varié que vous puissiez voir à Québec.

M. Belanger possédant un outillage très amélioré, mu a la vapeur, pour tailler, tourner et polir le granit, le marbre et la pierre, manufacture son ouvrage à des prix défiant toute compétition. 5 mai 1888—1m.

Les Pillules contre la Toux du Dr. Marsden

Nous désirons annoncer que nous avons été nommé fabricant et seul agent pour la vente des célèbres pillules contre la toux de feu le Dr. Marsden, qui, rencontrant toujours le même succès, ont été prescrites par lui pour la guérison de la toux et des rhumes pendant plus de vingt-cinq ans.

J. E. MORRISON,
Chimiste et pharmacien
81, RUE BUADE, 81

NOUS Y AVONS POURVU

POUR LA
Première Communion

Nous sommes en position cette année [illegible] recevoir toutes commandes que l'on voudra bien nous confier pour habillements de première communion.
SERGE NOIR de tous les prix,
COUPE RECHERCHÉE
PRIX RAISONNABLES

Nous vendrons pour la 1er Communion
CHEMISES BLANCHES, Nos. 11 à 14
COLLETS EN TOILE, Nos. 11 à 14
CRAVATES EN TOUT GENRE.
Camisoles et Calecons Merino No. 2 a 6
BAS EN CACHEMIRE NOIR,
BAS EN CACHEMIRE BLANC
Habillements tout faits en serge noire,
AINSI
Qu'en velours noir, braide de soie.
SOULLERS—pour première communion.
BOTTINES—pour première communion.

CHEZ
J. EMILE CARON
9 et , rue Notre-Dame
BASSE-VILLE

OUVERTURE

LUNDI, 14 MAI
UN GRAND JOB
—DE—
Parasols!
Parasols !
Parasols !
Parasols !

Entoucas !
Entoucas !
Entoucas !

·AU—
Syndicat DE Quebec
7 mai 1888.—n-o.

30 avril 1888.

AVIS.

Dans l'affaire de
U. GERMAIN & ERERE
Insolvables.

Les créanciers dans cette affaire sont priés de filer leurs réclamations d'ici à quinze jours, afin que le curateur puisse déclarer un dividende. FELIX GOURDEAU,
5 mai 1888—8j. Curateur.

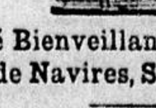

Société Bienveillante des Journalier de Navires, Section No. 5.

Une assemblée spéciale des membres de la Société Bienveillante des Ouvriers de Navires de Québec, Section No. 5, pour l'élection d'un Président et autres affaires importantes sera tenue dans leur salle No. 139, Rue Richardson, St-Roch, LUNDI le 14 du courant à 8 p. m. précises.
Par ordre DELPHIS J. MARSAN,
12 mai 1888—2f. Secretaire.

A LOUER

Un magnifique poste de commerce avec logement coin des rues Hermine et Signal, St-Sauveur, en face de Notre-Dames de Lourdes,
S'adresser à
PIERRE CELESTIN FORTIN.
12 mai—4f. 65, rue Bedard, St-Sauveur.

Chambres à louer

Plusieurs chambres garnies ou non garnies, avec ou sans pension.
S'adresser chez Madame Veuve A. PARENT, Nos. 18 et 20, Côte d'Abraham.
12 mai 1888—6f.

Henry A. Bedard,

Comptable Public et Liquidateur.

S'occupe d'audition de Compter Inspection de livres et préparation de Feuilles de Balance

Fait la collection de crédits, bons, douteux ou mauvais à des conditions très faciles

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations, pour agir comme intermédiaire entre débiteur et créancier

BUREAU
Coin des Rues Notre-Dame et Lamontagne
QUEBEC

A mes Pratiques et au Public en General

J'AI L'HONNEUR D'ANNONCER QUE MON ASSORTIMENT

De Tweeds Anglais, Français et Ecossais

EST MAINTENANT AU GRAND COMPLET

J'ai aussi en magasin tout nouvellement reçu un choix tout spécial, de Serge, Maleton, Drap Venicien, et Etoffe Elboruf pour pardessus de Printemps dans les couleurs et nuances les plus en vogue à PARIS et LONDRES.

Nous ouvrirons 2 Caisses d'ETOFFES A PANTALONS de Qualité Supérieure dont les patrons qui ne laissent rien à désirer ont été

SPECIALEMENT CHOISIS

sur les marcnées Européens, par un Arbitre de la Mode.

AUSSI

3 Caisses de SERGE FRANÇAISE Noire Bleue Noire, et Brune
SERGES ANGLAISES, SERGES DE LANDE, "Irish Serge" SERGES FLANELLE Noire, et Bleu Indigo Unie, et dans divers autres patrons exquis.
Ne pas oublier que mon département de confection est sous l'habile direction d'un

ARTISTE TAILLEUR

dont la renommée est depuis longtemps hors toute critique
Je sollicite respectueusement votre visite.

N'oubliez pas l'adresse:
35 ET 45
Rue Notre-Dame
—ET—
102 Cote Lamontagne
L. A. BERGEVIN
29 mars 1888.

DEMANDES

BONNE CUISIERE DEMANDEE POUR M. Gaspard LeMoine.
S'adresser chez Madame A. LEMOINE, 23, Remparts ou J. B. RENAUD & CIE, 12, rue St-Paul. 12 mai 1888—8j.

ON DEMANDE UNE BONNE SERVANTE au No. 33, rue Ste-Geneviève, Cap.
12 mai 1888—3f.

PLUSIEURES PERSONNES POUR OUvrage d'hommes et de femmes. Bons gages payés pour commerçant actifs.
S'adresser à
J. MAGUIRE,
12 mai 1888—3f. 44, rue de la Fabrique.

ON DEMANDE DEUX BONNES SERvantes pour se rendre généralement utiles au *Restaurant du Chien d'Or*, et une autre pour sa résidence de campagne.
Aussi—Une bonne cuisinière.
S'adresser à J. T. LAVALLÉE, propriétaire, vis-à-vis le Bureau de Poste. 9 mai—n.-o.

ON DEMANDE UN HOMME D'EXPErience pour se rendre généralement utile dans un magasin général.
S'adresser à C. N. FALARDEAU, marchand Ancienne Lorette. 9 mai 1888—6f.

ON DEMANDE UNE PERSONNE HABItuée aux soins des enfants ; aussi une servante capable de faire la cuisine, et se rendre utile à tout ouvrage de la maison. Pour aller à Kamouraska pendant l'été.
Aussi—Une personne pour tenir la maison pour un ou deux messieurs pendant deux mois et demi d'été.
S'adresser au No. 44, rue d'Artigny, faubourg St-Louis.
7 mai 1888—1s.

ON DEMANDE UNE SERVANTE CAPAble de faire la cuisine et se rendre utile à tou ouvrage de la maison, avec recommandation. S'adresser au "Dominion Hotel", rue d'Aiguillon, JOS. POITRAS, Propriétaire.
5 mai 1888—n.-o.

UNE BONNE SERVANTE EST DEMANdée. S'adresser chez
F. H. ANDREWS, Jnr
28 avril 1888—n.-o. 10, rue Hébert.

BEHAN BROS.
TAPIS---TAPIS---TAPIS

Un lot spécial de tapis de velours Bruxelles, tapisseries à bas prix, Patrons de choix, Dessins nouveaux.
AUSSI
Les meilleurs prélarts Anglais Patrons de goût, varietés infinies et bien conditionnése.
Pôles pour chassis, avec appareils complets depuis 39 cts.
Lits de fer, chaise-lit, Sommier en acier.
Rideaux en Points, Rideaux en Points
Un lot immense à sacrifice depuis 65c la paire.
BEHAN BROS.

Les Personnes Souffrant de Hernie,

qui ont été négligées ou mal soignées peuvent obtenir un traitement habile de

M. S. W. S. TOMS,

qui sera heureux de montrer et d'expliquer l'usage des nouvelles améliorations dans les bandages à hernie. Les enfants et les femmes auront un appartement séparé à leur disposition. Nos bandages depuis vingt-cinq ans sont ceux employés par excellence par les médecins et les collèges. Les cas les plus compliqués sont supportes avec aisance et sécurité et la guérison arrive souvent quand on s'y attend le moins.
M. TOMS sera à l'hôtel St-Louis les 14, 15 et 16 MAI et au Victoria Hotel à Lévis le 18.
12 mai 1888—4f.

DECOUVERTE PLUS d'ASTHME
POUDRE CLÉRY—Se vend partout.